

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1926 - 1er juillet 2005 - prix : 1 €

Contrat nouvelle embauche

**De Villepin
répond aux
exigences
du patronat,
imposons
celles des
travailleurs !**

**Les ministres
parlent...
Les patrons
licencient**

p.5, 12 et 13

**Gouvernement
Dans les
pas de
Le Pen**

p.4 et 5

**Les
mal-logés
protestent**

p.7

Iran

**Les pauvres ne se payeront
pas toujours de discours**

p. 8



Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Sarkozy dans son rôle de shérif
- La police à Saint-Denis et à Tours
- p 5 ■ Le Front National en visite à Matignon
- De Villepin cause, les patrons licencient
- SMIC, un dernier coup de pouce ?
- p 6 ■ Les bureaux du ministre perquisitionné
- À bas le contrat de nouvelle embauche
- p 7 ■ Mépris et misère pour les Roms
- À propos du manque de logements
- p 10 ■ Succès de la grève de la SORI en Guadeloupe
- Seniors et retraités dans la ligne de mire
- Vente du groupe Taittinger
- Jean-Paul II canonisé

Tribune

- p 6 ■ Quand est-ce qu'on retourne le carcher ?

Dans le monde

- p 8 ■ Iran et le nouveau président
- Une bourse au CO₂ en France
- p 9 ■ Italie, la CIA et les sous-traitants
- Canicule et capitalisme
- Île de la Réunion et la filière canne

Dans les entreprises

- p 11 ■ La Poste, Bombardier - Crespin
- p 12 ■ Michelin Poitiers, Hello-Bata (Moselle)
- Total toujours pas mis en examen pour l'explosion d'AZF
- p 13 ■ Kodak - Chalon-sur-Saône, Augé découpage - Besançon
- p 14 ■ Dans des hôpitaux
- p 15 ■ Equant Rennes, BNP Paribas, Bruneau Pégurier Catering
- p 16 ■ Aéroport de Toulouse Blagnac, Peugeot-Citroën, Carrefour Perpignan - Clair

Cet été, Lutte Ouvrière fait étape dans votre région

Venez discuter avec ses militants !

Comme chaque année, les militants de Lutte Ouvrière mettront à profit cet été pour faire leur « tour de France ». Ils feront étape dans des villes ouvrières, dans les banlieues de grandes villes et dans des cités populaires, afin d'aller à la rencontre de tous ceux qui, dans la population laborieuse, subissent les difficultés et les attaques multiples de la part du gouvernement et du patronat.

Pourtant, ni le chômage, ni la précarité, ni les conditions de travail qui se dégradent, ni les salaires tirés vers le bas ne sont des fatalités. Il y a des responsables : les patrons – et pas seulement ceux des grosses sociétés – et les gouvernements successifs qui ont toujours été aux ordres des possédants. Face à ces gens-là, les travailleurs doivent



s'interroger sur les moyens de mettre fin aux mauvais coups du patronat, encouragé et aidé par le gouvernement. Car il n'y a pas de semaine, pour ne pas dire de journée, sans qu'une nouvelle attaque contre les classes populaires ne soit annoncée. Et cela continuera tant que la classe ouvrière ne se donnera pas les moyens de réagir en reprenant confiance dans sa force. Et c'est possible, comme

cela l'a été dans le passé.

Les luttes passées du monde ouvrier ont montré en effet qu'on pouvait obtenir des changements importants, à l'exemple de ce qui a été imposé au patronat en juin 1936 et, plus près de nous, en mai 1968. En tout cas, c'est sur ce terrain-là, c'est par la force collective, que le monde du travail pourra inverser en sa faveur le rapport de force, et certainement pas sur

le terrain des élections qui se profilent, comme déjà, de nouveau, certains à gauche voudraient nous le faire croire.

De tout cela, de la situation présente et de ce qu'il serait possible de faire pour la changer, les militants de Lutte Ouvrière souhaitent discuter avec tous ceux qu'ils rencontreront à chaque étape.

Les villes étapes

Champagne-Ardenne

- Lundi 4 juillet** : Monthermé, Nouzonville, Bogny-sur-Meuse (Ardennes)
- Mardi 5 juillet** : Givet, Fumay, Revin (Ardennes)
- Mercredi 6 juillet** : Sedan (Ardennes)
- Judi 7 juillet** : Charleville-Mézières (Ardennes)
- Vendredi 8 juillet** : Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine (Aube)
- Samedi 9 juillet** : Nogent-sur-Seine (Aube)

Picardie-Somme

- Lundi 4 juillet** : Fort-Mahon (Somme), Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais)
- Mardi 5 juillet** : Berck (Pas-de-Calais)
- Mercredi 6 juillet** : Doullens (Somme)
- Judi 7 juillet** : Hesdin, Achicourt (Pas-de-Calais)
- Vendredi 8 juillet** : Abbeville, Cité du Soleil-Levant (Somme)
- Samedi 9 juillet** : Abbeville (Somme)

Mayenne-Manche

- Lundi 4 juillet** : Mayenne, Gorron (Mayenne)
- Mardi 5 juillet** : Fougères (Ille-et-Vilaine), Ernée (Mayenne)
- Mercredi 6 juillet** : Laval (Mayenne)
- Judi 7 juillet** : Evron, Villaines-la-Juhel (Mayenne), Sillé-le-Guillaume (Sarthe)
- Vendredi 8 juillet** : Vitré, Chateaubourg (Ille-et-Vilaine)
- Samedi 9 juillet** : Laval, Mayenne, Gorron (Mayenne), Fougères (Ille-et-Vilaine)

Franche-Comté

- Lundi 4 juillet** : Saint-Loup (Haute-Saône)
- Mardi 5 juillet** : Lure (Haute-Saône)
- Mercredi 6 juillet** : Gray (Haute-Saône)
- Judi 7 juillet** : Luxeuil (Haute-Saône)
- Vendredi 8 juillet** : Vesoul (Haute-Saône)
- Samedi 9 juillet** : Vesoul (Haute-Saône)

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 10091 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :
www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 27 juin

Aux salariés de montrer « leurs impératifs » !



Quinze jours après que de Villepin a présenté aux députés le programme de son gouvernement, son « contrat nouvelle embauche », avec sa « période d'essai » de deux ans qui permettra aux employeurs de licencier un salarié sans avoir d'explication à donner et sans indemnité, ou avec une indemnité infime, apparaît de plus en plus clairement pour ce qu'il est, c'est-à-dire une nouvelle remise en cause de la législation du travail.

Ce contrat ne devait toucher, avait-il dit alors, que les « très petites entreprises », n'employant que dix salariés ou moins. Vendredi 24 juin, le même de Villepin, sous prétexte que « la définition des très petites entreprises en Europe est de l'ordre de 20 salariés », n'excluait pas qu'il pourrait en être de même en France. « Il faut prendre en compte les impératifs de l'entrepreneur », a-t-il dit, en affirmant sans rire, à propos des salariés : « Il y aura un accompagnement personnalisé, c'est bien l'essentiel ».

Deux jours plus tard, son ministre de l'Économie, Thierry Breton, envisageait la possibilité, « si le contrat nouvelle embauche fonctionne, et je suis sûr qu'il va fonctionner », de faire disparaître ultérieurement les CDI et les CDD pour les remplacer par un nouveau type de contrat, « plus moderne ». Dans la bouche d'un ministre au service de la bourgeoisie, cela signifie : beaucoup moins contraignant pour les patrons, sans créer un seul emploi de plus.

Et le « contrat nouvelle embauche » va « fonctionner », en ce sens qu'il ne va évidemment pas manquer d'employeurs pour y recourir. Pas seulement parmi les « très petites entreprises » qui existent aujourd'hui... mais aussi avec toutes celles qui vont être créées pour mettre à profit cette escroquerie si intéressante pour le patronat. La sous-traitance, l'externalisation, la filialisation, l'éclatement des grandes entreprises en une multitude de sociétés plus petites, sont des pratiques déjà si largement répandues qu'on peut prédire sans se tromper que l'on va voir fleurir les « très petites entreprises ».

En fait, à petits pas (parce qu'il « ne s'agit pas de heurter », comme dit le ministre de l'Économie), le gouvernement s'emploie à réaliser le rêve du Medef : donner aux patrons la possibilité de débaucher qui ils veulent, comme ils veulent et quand ils veulent.

Cette « modernisation » de l'économie qu'ils mettent en avant, c'est un retour en arrière, vers l'époque où un patron pouvait choisir parmi les demandeurs d'emploi qui se pressaient sur la place publique celui ou ceux qu'il embaucherait pour la journée ou pour une heure !

Et ce n'est pas parce que les patrons et les politiciens à leur service seraient devenus plus humains avec le temps que les choses avaient changé. C'est parce que la classe ouvrière, par ses luttes, a contraint les possédants à renoncer à de telles pratiques.

Alors, il ne faut pas se faire d'illusions. Ce n'est pas simplement en manifestant notre mécontentement dans tel ou tel scrutin que nous pourrions mettre un coup d'arrêt à la régression sociale. D'autant qu'à chaque fois que les partis de gauche ont été au gouvernement (et ils l'ont été quinze ans au cours des vingt-cinq dernières années), ils ont mené une politique qui était dans la continuité de celle de leurs prédécesseurs.

Ce n'est qu'en montrant sa détermination et sa colère que le monde du travail pourra faire reculer le patronat et les gouvernants à son service. Cela demandera des efforts ? Sans doute. Mais moins que ceux qu'on nous impose pour gagner de plus en plus mal notre vie.

Et puisque l'époque des vacances d'été s'ouvre, profitons-en pour reprendre des forces et du moral. Pas seulement pour supporter une nouvelle année d'exploitation. Mais pour nous préparer à la contre-offensive qui s'impose.

L'été sera peut-être brûlant. Mais il faudrait surtout que l'automne soit suffisamment chaud pour montrer aux possédants qu'ils ont eu tort de trop tabler sur la passivité des travailleurs.

Arlette LAGUILLER

• Décentralisation

L'État ne tient pas ses engagements

Suite à la loi de décentralisation d'août 2004 qui transfère de nombreuses compétences de l'État aux collectivités locales, une Commission consultative d'évaluation des charges (CCEC) a été mise en place pour tenter de rassurer les élus locaux sur les compensations que l'État doit leur verser, en théorie à hauteur de la charge transférée. Elle vient de remettre au gouvernement son premier rapport.

Composée à la fois d'élus locaux et de représentants de l'État, qui cherchent à se mettre d'accord sur le montant de la

compensation correspondant à un transfert de compétences, la commission n'a pas abouti à un consensus sur toutes les questions, loin de là. Et même s'il y a consensus, le gouvernement n'est pas obligé de suivre ses recommandations.

Ce premier rapport illustre surtout le fait que l'État, malgré ses engagements, ne compense pas totalement les charges transférées, qu'il cherche à tricher au maximum et qu'il offre une forte résistance lorsqu'il est pris à la main dans le sac.

Par exemple, le transfert du RMI aux départements prévu

par le gouvernement Raffarin est une charge particulièrement lourde pour ces derniers car le nombre de RMIstes augmente sans cesse. Raffarin avait même promis une rallonge de 450 millions d'euros pour cette année. Non seulement pour l'instant le gouvernement se refuse à pérenniser ce supplément pourtant déjà insuffisant, mais cette dépense n'a pas encore été inscrite au budget 2005 !

Autre exemple : à partir du 1^{er} juillet, les régions seront chargées de la formation et du financement des bourses des infirmières, sages-femmes, tra-

vailleurs sociaux. L'État avait prévu pour cela un transfert financier inférieur à ses dépenses de l'année précédente. Il a finalement dû revoir sa copie.

Concernant le transfert des TOS (techniciens ouvriers de service) de l'Éducation nationale, l'État ne prévoit de verser des compensations qu'à partir du 1^{er} janvier 2007, et ce pour des salaires que les collectivités locales devront payer dès 2006.

De même, l'État transfère à la région le Syndicat des transports d'Île-de-France, le STIF, mais se refuse pour l'instant à verser une compensation pour

la rénovation du matériel roulant...

On pourrait multiplier les exemples, tant il est vrai que, malgré tous les discours tenus depuis vingt ans, chaque transfert de compétences a été et est une occasion pour le gouvernement de faire faire des économies au budget de l'État et de laisser aux collectivités locales le soin d'augmenter les impôts locaux ou de diminuer, voire de supprimer les services ainsi transférés.

Dominique CHABLIS

Sarkozy dans son rôle de shérif

Après avoir déclaré qu'il voulait nettoyer les délinquants de La Courneuve « au karcher », Sarkozy s'en est pris aux juges d'application des peines, accusés d'avoir laissé sortir un condamné qui a commis un nouvel assassinat.

Autant de coups de gueule où il peut prendre la pose de grand justicier et de pourfendeur de la délinquance. Le « karcher » de Sarkozy, c'est surtout de l'esbroufe pour se faire mousser. L'expérience a déjà été faite, en particulier lors de son précédent passage au ministère de l'Intérieur, que des opérations « coups de poing » contribuent à solidariser les jeunes avec les petits caïds, si bien que les problèmes demeurent, ou même s'en trouvent aggravés. Car Sarkozy, tout comme ses prédécesseurs, laisse la population des cités en panne d'éducateurs, d'enseignants et d'autres adultes pour aider à s'occuper des jeunes. Dans ces conditions, comment remonter la pente et empêcher une petite fraction de jeunes de tourner mal, dans des cités où le chômage, la pauvreté, la précarité

ont fait des ravages depuis des années ?

Mais ce qui fait la vie quotidienne des banlieues, Sarkozy s'en moque. C'est pourquoi il choisit de monter en épingle des faits divers à la fois choquants et exceptionnels. Le meurtre d'un enfant au bâtiment Balzac de La Courneuve « *n'est pas représentatif de l'insécurité en banlieue ou à La Courneuve* », explique Mimouna Hadjam, présidente de l'association Africa. « *Il n'y a pas eu de drame semblable depuis quinze ans. Quand on vient chez nous, explique-t-elle, on n'entend pas siffler les balles. Nous souffrons d'incivilités, créées par la pauvreté et le chômage.* »

Le deuxième fait divers sur lequel Sarkozy développe sa campagne est tout aussi exceptionnel, mais il lui donnait une occasion supplémentaire de se mettre en scène. Selon lui, le juge qui a accordé la libération anticipée d'un des meurtriers présumés d'une joggeuse de Seine-et-Marne doit « *payer pour sa faute* ». Peu lui importe d'ailleurs que la décision ait été prise en vérité par

trois juges et non un seul. Il lui fallait un bouc émissaire. Il avait besoin d'un exemple de crime de sang commis par un récidiviste – ce qui n'est pas si courant.

En effet, seulement 4,7 % des condamnés pour crimes sont des récidivistes. Et parmi les récidivistes, la proportion de ceux qui ont bénéficié d'une remise de peine est deux fois plus faible que ceux qui sont gardés en prison jusqu'au bout. Le système des remises de peine est destiné à donner un peu espoir aux détenus et les encourage à préparer leur réinsertion. S'il n'est pas une panacée, il réduit donc davantage les crimes qu'il n'en autorise de nouveaux.

Mais Sarkozy n'a rien à faire de ces vérités. Son compare Clément, ministre de la Justice, annonce un projet de loi sur la récidive. Cela servira sans doute les ambitions de Sarkozy mais, comme il le sait très bien, cela ne fera pas baisser la criminalité, pas plus que ses déclarations sur La Courneuve ne réduiront la délinquance.

Jean SANDAY

La Courneuve et Neuilly, même combat ?

Que des enfants risquent leur vie à l'occasion d'un fait divers, cela peut exister aussi dans une ville riche. À Neuilly, en mai 1993, 21 enfants d'une classe de maternelle et leur institutrice avaient été pris en otages pendant 46 heures par un ancien chef d'entreprise qui avait vu la liquidation judiciaire de sa société informatique et connu une longue période de chômage. Finalement, le preneur d'otages fut abattu. Cela avait permis à Sarkozy, maire de Neuilly et à l'époque ministre du Budget,

de se donner un rôle avantageux. Déjà.

Mais il y a tout de même une grosse différence entre Neuilly, qui compte 2,5 % de logements sociaux, et La Courneuve ! Si des faits criminels ou des prises d'otages peuvent se produire dans l'une ou dans l'autre ville, il n'en est pas de même pour le type de délinquance qui sévit tous les jours là où se concentre la partie la plus pauvre de la population. Sarkozy s'en prend à « *certaines responsables politiques, bien*

au calme, bien au chaud, qui ne connaissent pas les problèmes d'insécurité ». Mais en réalité, il fait partie de ces maires de communes riches qui, en dehors des chambres de bonnes, tiennent à maintenir les pauvres à l'écart, bien conscients que la politique du gouvernement aggravera encore les choses.

Et sur le type de délinquance qui sévit dans les beaux quartiers, comme sur celle où se sont illustrés un certain nombre d'élus de son parti, il est beaucoup moins prolix.

• Saint-Denis

La police tente d'appliquer la méthode Sarkozy

Assane Samb, représentant de la Coordination nationale des sans-papiers, a passé près de 48 heures en garde à vue, après avoir été frappé violemment par des policiers. Il souffre de plusieurs traumatismes.

Il se rendait lundi 20 juin au commissariat de Saint-Denis pour demander des nouvelles d'un sans-papiers arrêté l'après-midi même, à la suite d'un contrôle de routine, accompagné de la compagne du sans-papiers, qui désirait savoir si d'autres chefs d'inculpation pesaient sur son compagnon. Ils sont tombés sur un agent qui niait détenir ce sans-papiers. Arrogante, une femme policier leur a même dit : « *Qu'est-ce que vous croyez ? Vous vous imposez ici, vous faites des occupations partout. Vous vous croyez tous les droits.* » Assane Samb lui a rétorqué que la compagne du détenu, appelée d'ailleurs par le commissariat, avait le droit de savoir ce qu'était devenu son compagnon et que lui venait au titre de la Coordination pour obtenir de ses nouvelles.

L'agent a alors appelé de l'aide pour les faire sortir, puis a fait appel à de nouveaux agents pour les faire sortir de la cour. Prétendant alors qu'Assane Samb ne se laissait pas faire, les policiers l'ont jeté à terre et roué de coups. Il a été ensuite amené dans le commissariat, menotté. Les policiers ont tenté de le provoquer, mais Assane Samb n'est pas tombé dans le panneau, se contentant de répondre posément.

Dès minuit, des amis d'Assane, prévenus par la compagne du sans-papiers, commencèrent à téléphoner au commissariat.

Le lendemain, un officier a pris la déposition du détenu et a prétendu, pour justifier son arrestation, que ce dernier avait proféré des insultes telles que « *enc..., sales Blancs, etc.* » afin de l'inculper d'outrages et de

rébellion. Assane Samb a nié ces faits totalement inventés. Les policiers l'ont auditionné trois autres fois, tentant de le faire revenir sur sa déposition.

Entre-temps, les soutiens de la Coordination s'étaient organisés. Plus de cinquante militants d'associations et d'organisations politiques (PCF, LCR, LO) se sont retrouvés devant le commissariat pour exiger la libération d'Assane, après ses 24 heures de garde à vue. Des policiers l'ont conduit au commissariat de Villeta-neuse, par crainte, dirent-ils, d'une « émeute » qui se déroulait à Saint-Denis. Le commissaire a accepté de recevoir une délégation composée de la femme d'Assane Samb, de Patrick Braouezec (ancien maire PCF de Saint-Denis et président de la communauté d'agglomération) et d'une adjointe au maire et a affirmé que, le détenu n'étant pas sur place, il ne pouvait pas leur donner plus d'informations.

Mercredi, après une ultime tentative pour contraindre Assane à reconnaître l'outrage, les policiers l'ont relâché. La police maintient l'accusation d'outrage à agent mais a abandonné le chef d'accusation de rébellion, le jugement devant avoir lieu le 6 décembre. Assane Samb a porté plainte pour coups et blessures. Le commissariat de Saint-Denis n'en est pas à sa première plainte. Il y a actuellement 25 policiers de ce commissariat mis en examen, 6 pour proxénétisme et viols, les autres pour violence sur des particuliers.

Sarkozy, qui se targue de jouer le monsieur Propre de la banlieue, devrait commencer à faire un sérieux ménage dans les effectifs de la police de Saint-Denis !

Correspondant local

• Tours

La police contre les demandeurs d'asile

À Tours, les familles de demandeurs d'asile, hébergées pour certaines depuis près de trois mois dans les locaux de la faculté des Tanneurs avec l'aide d'un collectif de soutien, en ont été expulsées jeudi 23 juin à 3 heures du matin par plusieurs dizaines de CRS, renforcés par des policiers du commissariat. 10 adultes et 16

enfants ont été embarqués pour contrôle, de même que 13 membres du collectif.

Le président de l'Université – réputation de gauche oblige – a justifié dans un communiqué sa décision de faire appel aux forces de l'ordre en expliquant que le collectif organisait « *l'arrivée incessante de nouvelles familles*

au fur et à mesure que certaines voyaient leur situation se débloquer ». Il s'est demandé gravement « *si une des motivations du collectif n'était pas plutôt d'entraver le fonctionnement de l'université* ». Faisant l'impasse sur le fait que les demandeurs d'asile ont tenté de trouver une autre solution en s'installant dans

un hôtel désaffecté dont la police les a rapidement délogés à la mi-juin, il a fait tomber son verdict : le collectif ne libérerait pas de son propre chef les locaux occupés !

Le préfet, lui, n'a pas tant finassé : des familles venues de Tchétchénie, d'Azerbaïdjan ou du Bangladesh dans l'espoir de trouver enfin un asile sont de

nouveau à la rue ? Ce n'est pas son problème : « *Elles iront où elles voudront.* »

Une manifestation a été organisée le soir même dans les rues de Tours pour montrer que les demandeurs d'asile ne sont pas seuls face au mépris des pouvoirs publics.

Correspondant local

Le Front National en visite à Matignon

Lundi 27 et mardi 28 juin, le Premier ministre Dominique de Villepin avait invité les chefs de file des partis politiques à « tirer les leçons » du référendum du 29 mai, au sujet de la Constitution européenne, qui s'est soldé par le succès du « non ».

Cette invitation était étendue à des formations n'ayant pas toutes une représentation au Parlement national, en l'occurrence le Front National à l'extrême droite, et LO et la LCR à l'extrême gauche. Ces deux dernières organisations, qui refusent de se prêter à un cérémonial qui n'a d'autre objet que de cautionner une « consultation » totalement bidon, avaient décliné l'invitation. En revanche le Front National, qui n'avait pas mis les pieds à Matignon depuis 1994, a saisi l'occasion qu'il a considérée comme une reconnaissance de sa représentativité.

Ses représentants, Lang et Martinez, ont rappelé leur rejet xénophobe d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Ils ont dit également leur souhait de voir le président de la République Chirac, personnellement engagé dans la campagne du « oui », démissionner. Un point que le Premier ministre « ne s'est pas engagé à transmettre », ont-ils déclaré, en

espérant « pouvoir venir plus souvent » en visite à Matignon !

Le choix de de Villepin d'inviter le Front National n'est pas neutre. Il s'inscrit dans la tactique de son parti, l'UMP, qui lorgne sur les voix des électeurs de Le Pen.

Les récentes déclarations de Sarkozy, évoquant l'usage du « karcher » pour nettoyer une cité de La Courneuve, sont un appel appuyé aux électeurs du Front National. Sarkozy, dont les ambitions présidentielles sont connues, brigue les voix des électeurs du FN. Mais de Villepin est aussi en concurrence avec Sarkozy, et il n'est pas impossible que cette invitation s'inscrive également dans le cadre de cette concurrence. Ce qui promet pour la suite.

Quant aux dirigeants du FN, ils disent voir dans ce qu'ils appellent la « sous-lepénisation verbale » de Sarkozy un avantage, celui du « recentrage du FN dans la vie politique française ». En clair, ils veulent y voir leur réintégration dans le giron de la droite parlementaire classique. Ce qui procède, peut-être, d'un calcul politique assez voisin de celui de leurs frères ennemis de l'UMP : celui de vouloir, à leur tour, tirer bénéfice de leur portion de gâteau électoral.

Le secrétaire national du Parti Socialiste, François Hollande, a choisi, pour se

démarrer de l'invitation du FN à Matignon, de bouder l'invitation de de Villepin, sans faire cependant école auprès de ses partenaires habituels de l'Union de la gauche. Verts, radicaux et PCF ont tous préféré se rendre à la convocation du Premier ministre, ce qui aura au moins permis à Hollande de faire son original.

Il est vrai qu'en matière de « leçons du référendum », il n'avait rien de bien différent du Premier ministre à professer. Les dirigeants de la droite et de la gauche du « oui » ont très largement montré, avant, pendant et après le référendum, que, fidèles soutiens, dans cette Union européenne, des industriels et des banquiers, ils avaient beaucoup en commun.

Selon les déclarations de Hollande pour expliquer son geste, les invitations de de Villepin et les rodomontades de Sarkozy proviendraient « d'une stratégie concertée », non seulement entre de Villepin et Sarkozy, mais également avec Chirac. Et il croit également avoir compris que Sarkozy aurait des ambitions présidentielles. Mais où Hollande va-t-il donc chercher tout cela ?

Jacques FONTENOY

• Smic

Un petit coup de pouce avant... la trappe ?

Le gouvernement annonce pour le 1^{er} juillet une augmentation de 5,51 % du smic horaire qui passera à 8,03 euros, soit 1 217,87 euros brut pour 39 heures. Ce ne sont pas ces 40 centimes supplémentaires par heure qui vont changer le niveau de vie des smicards, d'autant plus que cette hausse sera déjà annulée par les aug-

mentations annoncées pour l'été (transports, gaz etc.). Cette augmentation n'est d'ailleurs qu'un rattrapage par rapport au retard pris depuis des années par ce smic à 39 heures par rapport aux autres smic basés sur 35 heures. C'est pour cela que, même si le ministre Gérard Larcher se félicite d'une augmentation de 11,7 % en trois ans du smic horaire, vivre avec le smic sera toujours aussi difficile après le 1^{er} juillet qu'avant.



Mais après des effets d'annonce dont le caractère se voulait social, Larcher a lancé « une réflexion globale et collective avec l'ensemble des parties

naires sociaux autour du smic ». Ce genre de formules cache mal une remise en cause du smic que le Medef réclame depuis longtemps, tant pour son indexation annuelle que pour son calcul. À entendre son représentant, la hausse du smic est responsable d'une « hausse générale des grilles de salaires qui se traduirait par une

augmentation du chômage ». Une façon, avec cette sempiternelle chanson, d'accuser les salariés d'être responsables des licenciements décidés par les patrons !

Larcher a demandé pour la fin de l'année un « bilan » sur le smic qui n'annonce rien de bon. Ainsi c'est l'existence même du smic qui pourrait être mise en cause dès l'année prochaine. En tout cas, aux réflexions et aux bilans concoctés dans les cabinets du ministère et du Medef, les travailleurs doivent opposer leurs propres bilans simples et clairs : il faut augmenter les salaires de façon substantielle !

Cédric DUVAL

De Villepin cause... les patrons licencient

Le Premier ministre continue à promettre que l'emploi pourrait se développer, à condition qu'on laisse « aux petits entrepreneurs [...] un peu de temps pour consolider l'emploi qu'ils créent ». C'est, selon lui, l'objectif des « contrats nouvelle embauche », la mesure phare de la prétendue bataille contre le chômage.

« Ne parlons pas là de précarité », a objecté de Villepin à l'encontre de l'argument de ceux qui mettent en avant la suppression de presque toutes les garanties pour le salarié nouvellement embauché : pendant deux ans, celui-ci pourrait être mis à la porte sans

qu'aucun motif soit nécessaire, s'agissant officiellement d'une période d'essai. Cela n'empêche pas de Villepin de vanter avec enthousiasme « un vrai contrat, une véritable rémunération et de vraies garanties ».

Mais pendant que le Premier ministre, relayé par ses ministres Larcher et Borloo, développe sa campagne de publicité pour les mesures de précarisation que le gouvernement veut faire prochainement passer par ordonnance, les grandes entreprises continuent à supprimer des emplois, par dizaines, par centaines ou par milliers, selon leur taille. Après IBM qui a annoncé la suppression de 10 000 à 13 000 postes

en Europe, dont près de 800 en France, c'est STMicroelectronics, le fabricant de semi-conducteurs, qui prévoit d'en supprimer 1 000, répartis sur quatre usines dans le pays.

Alors que les profits explosent dans de nombreux secteurs, bien des groupes organisent des fermetures de sites dont les patrons estiment la rentabilité trop faible. C'est le cas pour le dernier vestige de l'empire Bata en Lorraine, pour Hello SA, ou pour le département informatique de Renault qui a été filialisé.

Ailleurs, le prétexte aux suppressions d'emplois est la mutation technologique : argument du groupe Kodak qui, après avoir déjà rayé 270

postes de son usine de Chalon-sur-Saône, en supprimerait encore 340. Toujours des emplois supprimés lorsque le groupe ABB ferme son unité de moteurs de Seine-et-Marne, ou chez Alcan-Péchiney, à la Samaritaine ou aux Galeries Lafayette qui ferment cinq de leurs magasins à l'enseigne des Nouvelles Galeries, laissant 300 employés sur le pavé. Quant au groupe Nestlé, il prévoit fin juin la fermeture d'une de ses trente-cinq usines dans le pays, son site de Saint-Menet, dans les quartiers est de Marseille, où sont fabriqués le Nescafé et le chocolat Crunch. Menacés de 427 suppressions d'emplois, les sala-

riés de Nestlé Saint-Menet ont réagi par la grève et occupé l'usine.

Le cynisme de la politique menée par les dirigeants de ces groupes multinationaux, taillant ici, déplaçant là, totalement indifférents à la traduction de leurs choix dans la vie de dizaines de milliers de travailleurs et de leurs familles, a de quoi révolter.

Tous ces gens se sentent d'autant plus autorisés à ignorer les ravages qu'ils commettent que les réactions ne sont pas encore à la hauteur qui conviendrait. Mais gare au mécontentement qui s'accumule !

Viviane LAFONT

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Quand est-ce qu'on retourne le karcher ?

Il n'aura pas fallu longtemps à Sarkozy pour récupérer à son profit la mort par balles d'un enfant de La Courneuve, en banlieue parisienne. En quelques heures, pendant que ses troupes montraient leurs godillots dans la cité où a eu lieu le drame, le premier flic de France a envahi radios et télévisions de sa hargne, son mépris et sa promesse de « *nettoyer au karcher la cité des 4000* ».

Cette posture de cow-boy de cour d'école devient permanente chez lui. Il y a quelques semaines, on avait eu droit à la même mise en scène à Perpignan, après des affrontements entre bandes. Là déjà, Sarkozy était venu rouler des mécaniques devant les caméras, avant de les rentrer rapidement au ministère. C'est que le matamore du gouvernement ne met les pieds dans les cités difficiles que le temps qu'elles servent de décor à ses poses, puis la abandonne à leurs problèmes de misère et de violence, dont il se moque royalement.

Derrière cette surenchère sécuritaire, qui pointe hypocritement du doigt les populations immigrées, il y a bien sûr les minables calculs d'un politicien qui dégouline d'ambitions personnelles. Il y a aussi, plus sérieusement, la volonté collective du gouvernement d'afficher une attitude « ferme » pour plaire à la partie la plus réactionnaire de l'électorat. Après le bide du référendum sur la constitution européenne, l'équipe de Chirac envoie des messages aux électeurs qui ont dit Non par préjugé nationaliste, ou raciste. Tout le monde voit bien qu'il cherche tout particulièrement à concurrencer Le Pen ou de Villiers. Mais cette poussée sécuritaire sert aussi de diversion à un autre aspect de la « *nouvelle impulsion* » promise par Chirac après son référendum raté : l'attaque contre le droit du travail que mène de Villepin au nom de sa prétendue campagne pour l'emploi.

La mesure la plus provocatrice proposée par le Premier ministre est ce contrat « *nouvelle embauche* », grâce auquel les patrons pourraient imposer une

période d'essai de deux ans à leurs salariés. Deux ans durant lesquels les travailleurs seraient licenciés du jour au lendemain, sans que leur employeur ait à fournir le moindre prétexte. Deux ans durant lesquels ils seraient privés de ce que les conventions collectives accordent aux CDI. Nouvelle embauche ? Ou nouvelle débauche en faveur du patronat ?

Le gouvernement a d'abord parlé de limiter ces contrats aux « *très petites entreprises* » (TPE) de moins de dix salariés. Il serait maintenant question d'en faire aussi profiter les patrons employant jusqu'à 20 personnes. Et Borloo, ministre du travail interrogé sur la question, a répondu par la boutade : « *Les très petites entreprises, c'est 50, 250 salariés...* » De l'humour de ministre, sans doute, mais un aveu des intentions de fond du gouvernement quant au droit du travail.

Les autres mesures gouvernementales sont de la même eau, comme la suppression de la taxe sur les licenciements des salariés de plus de 50 ans. Le prétexte est encore de faciliter l'embauche, alors qu'il s'agit en réalité d'encourager la précarité... et de glisser une gâterie supplémentaire dans la hotte pourtant débordante des cadeaux fiscaux au patronat.

Les deux aspects de la politique du pouvoir chiraquien sont bien liés. Pendant que Sarkozy promet le karcher aux habitants des cités, et manie la xénophobie, de Villepin détricote encore un peu plus le droit du travail. Encore une louche de flics et encore une de précarité ! Le moins qu'on puisse dire est que la défaite de Chirac au référendum sur la constitution européenne n'a pas représenté un recul de sa politique contre les travailleurs !

Mais puisque les urnes ne réservent que ce type de résultat, il va bien falloir essayer autre chose.

Bref reprendre sérieusement le chemin des luttes collectives.

Éditorial des bulletins d'entreprise « L'Étincelle », du lundi 27 juin 2005, édités par la Fraction.

Convergences Révolutionnaires n° 40 (juillet-août 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Main basse sur l'argent public.

Articles : Après le référendum : les élections ou les luttes – Allemagne : une nouvelle gauche... 100 % électoraliste – Le modèle britannique : changer les chômeurs en précaires – Importations et délocalisations : l'épouvantail chinois – Afrique du Sud : la nouvelle révolte des townships – Des livres pour l'été : de Marx... aux polars.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Les bureaux du ministre perquisitionnés

Un gestionnaire ordinaire du capitalisme

Pendant plusieurs heures, la brigade financière de la police a procédé à une perquisition dans les bureaux du ministre de l'Économie, Thierry Breton. Dans le même temps et pour la même affaire, les bureaux de la direction de la société Rhodia étaient eux aussi perquisitionnés.

Des juges d'instruction enquêtent, à la suite de plaintes déposées par des actionnaires, sur d'éventuelles malversations autour de cette société. Et il se trouve que, de 1998 à 2002, Thierry Breton avait la charge de vérifier la régularité des comptes et des opérations réalisées au sein de Rhodia.

L'affaire remonte à la création de cette société en 1998, qui regroupa une partie du patrimoine industriel de l'ex-Rhône-Poulenc, devenu Aventis, puis Sanofi-Aventis. Par un tour de passe-passe dont les dirigeants des grands groupes industriels sont coutumiers, les dirigeants de l'ex-Rhône-Poulenc ont transféré dans cette nouvelle société une série d'usines et de sites à dépolluer à travers le monde, ce qui leur évitait de financer ces opérations très coûteuses. Qui plus est, ils ont laissé à la charge de Rhodia le financement, très coûteux lui aussi, des retraites. Cela a permis d'arrondir les dividendes distribués aux actionnaires et de garantir à ces derniers le maintien d'un cours élevé pour les actions du groupe reconstruit.

Rhodia a été en quelque sorte créé pour recueillir les dettes, et Aventis, puis Sanofi-Aventis, les bénéficiaires. Outre les salariés qui, comme à chaque fois, ont été les premières et principales victimes de combines, les nouveaux actionnaires n'ont pas été mis au courant de ces arrangements. Et ce sont eux, dont certains sont riches, qui ont introduit à partir de 2003 différentes plaintes visant d'abord Sanofi-Aventis, à qui il fut réclamé près de trois milliards d'euros de compensation. Cette dernière a évidemment refusé de verser le moindre centime pour financer ses magouilles.

Les différentes autorités ne sont pas restées inactives dans cette affaire. Tout d'abord il y a eu des pressions plus ou moins fortes pour inciter les plaignants fortunés à retirer leurs plaintes. Quant au gendarme de la bourse, l'AMF, il a décidé en mars 2005, un mois après la désignation de Breton au poste de ministre de l'Économie, d'entreprendre des poursuites contre Rhodia, mais pour la période qui a suivi octobre 2002, celle où Thierry Breton n'avait plus de fonctions au sein de Rhodia. Cette bienveillance calculée, par un organisme placé sous la haute autorité dudit ministre, a provoqué un tollé vite étouffé.

Il semble d'ailleurs que siéger au conseil d'administration soit une sinécure grassement payée (environ 50 000 euros) pour quelques petites heures de réunion par an. Francis Mer, le prédécesseur de Breton au poste de ministre de l'Économie, y siège actuellement.

Mais pour Breton, dont le rôle ne se limitait pas à siéger, ce n'était qu'une activité annexe. Il avait été à la même époque désigné par les pouvoirs publics à la tête de Thomson multimédia, puis désigné par Martin Bouygues à partir de 2002 au conseil d'administration de Bouygues Télécom, pour être ensuite nommé, toujours par le gouvernement, à la tête de France Télécom.

Au moment de sa nomination comme ministre de l'Économie, Breton bénéficiait donc d'une rémunération à France Télécom de deux millions d'euros par an. Il siégeait aussi, avec les émoluments correspondants, au conseil d'administration de six grosses sociétés, celles déjà citées, auxquelles il faut ajouter Schneider électrique, Dexia et AXA.

C'est donc vraiment un homme du sérail capitaliste, mêlé à pas mal de combines, qui a été choisi pour occuper le poste de ministre de l'Économie.

Paul SOREL

À bas le contrat de nouvelle embauche !

Le ministre délégué à l'Emploi, Gérard Larcher, a confirmé lundi 27 juin qu'il était question que le « *contrat nouvel embauche* » puisse s'appliquer aux entreprises de moins de 20 salariés, et pas seulement à celles qui comptent moins de 10 salariés. Ce contrat assorti d'une période d'essai de deux ans concernerait alors 106 000 entreprises supplémentaires, c'est-à-dire relativement peu par rapport aux 2,3 millions d'entreprises qui ont moins de 10 salariés ou pas de salariés du tout. Mais par contre cela concernerait beaucoup plus de

travailleurs : 28,7 % au lieu de 19,7 %.

Ainsi, pour plus du quart des travailleurs, la précarité institutionnalisée pourrait remplacer très rapidement toute autre forme de contrat de travail... avant que le gouvernement n'étende encore cette possibilité à d'autres entreprises, voire à toutes.

Alors, il faut mettre un coup d'arrêt à cette attaque en règle qui prend de front tout un pan de la classe ouvrière, à qui le gouvernement veut ôter même le peu de protections encore existantes.

D.C.

• Melun-Sénart (Seine-et-Marne)

Mépris et misère pour les Roms

Le Collectif de soutien aux Roms de Sénart (Seine-et-Marne) organisait mercredi 22 juin une conférence de presse sur un terrain à Réau, occupé par une centaine de Roms de Roumanie. Pour la plupart, ils sont présents en France depuis environ dix ans. Ils sont chassés de terrain en terrain et doivent vivre dans des conditions très précaires.

Depuis quatre mois, sur ce terrain appartenant à la SAPRR (Société des autoroutes), les autorités refusent de leur installer une benne à ordures. Une montagne de débris s'accumule donc à l'entrée du camp, dégageant une odeur pestilentielle avec les fortes chaleurs actuelles. Les hommes et les femmes doivent aller chercher l'eau à pied, avec des bidons, à un kilomètre de là. Il n'y a aucun sanitaire. De nombreux Roms souffrent de problèmes de santé. Médecins du Monde n'arrive à obtenir que très peu d'AME (aides médicales d'État).

Le Conseil régional d'Ile-de-France vient de décider de subventionner à hauteur de 500 000 euros les opérations d'éradication des bidonvilles, mais ces opérations doivent être décidées par les communes ou d'autres collectivités territoriales.

Les Roms et le collectif de soutien ont exprimé lors de la



Des gendarmes dans un campement de Roms à Choisy-le-Roi, en banlieue parisienne (lors d'une évacuation forcée, en 2002).

conférence de presse leur scepticisme. En effet depuis plusieurs années, mis à part une convention d'intégration en faveur d'une vingtaine de familles par le SAN de Sénart (syndicat d'agglomération nouvelle, qui rassemble plusieurs communes), plus aucune collectivité dans le département de Seine-et-Marne ne se préoccupe de permettre à cette population de vivre dans des conditions décentes. Au contraire même, ce ne sont que poursuites devant les tribunaux, évacuations forcées et subsistance en vendant des journaux ou en faisant la manche, dans la crainte constante d'être arrêtés et renvoyés en Roumanie, où les Roms subissent des persécutions.

Très peu d'enfants par-

viennent à être scolarisés, car les communes ne veulent pas des enfants roms. Dans l'éditorial du journal de l'Union des maires de Seine-et-Marne de décembre 2004, sous la signature de son président Michel Houel, on pouvait lire la déclaration d'orientation suivante : « Nous maintenons notre vigilance sur les questions relatives aux gens du voyage, aux boues, aux nuisances aériennes, aux ordures ménagères et bien sûr sur toutes les questions d'actualité relatives à la décentralisation. » On ne peut exprimer plus clairement le mépris vis-à-vis de la population rom, mise là sur le même plan que les « boues », les « ordures » et autres « nuisances ».

Correspondant local

• Seine-Saint-Denis

Les mal-logés manifestent

Samedi 25 juin, il y avait de l'ambiance sur le parvis de la préfecture de Bobigny. S'y retrouvaient la Coordination des travailleurs sociaux de Seine-Saint-Denis et plusieurs Collectifs de mal-logés : d'Aubervilliers, Bondy, Drancy et Montfermeil/Clichy, ainsi que les Collectifs de soutien aux Tsiganes de Saint-Denis et aux Roms de Saint-Ouen. Tous dénonçaient les expulsions, les problèmes et les difficultés rencontrés lors des relogements, mais aussi les conditions de vie des familles. Les slogans fusaient, ponctués de tam-tams pour dénoncer le manque de logements sur le département et la situation des sans-papiers.

Suite à l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra, qui a fait 25 morts en avril dernier, les autorités du département de la Seine-Saint-Denis ont réagi en fermant des hôtels sur le département. Certains étaient dangereux ou insalubres comme le Petit Savoyard à Drancy. Les propriétaires de ces établissements, qui sont des

marchands de sommeil, n'hésitent pas à faire payer des loyers entre 700 et 1 000 euros avec des conditions d'hébergement indignes, comme en témoignaient, photos à l'appui, les occupants du Montagnard.

Les intervenants des différentes associations ont tenu à dénoncer le manque criant de logements sur l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis. Il y a 55 000 demandeurs, dont 10 000 prioritaires.

Une représentante des sans-papiers a dénoncé l'exploitation de ceux-ci par des patrons qui ne les paient pas, par des marchands de sommeil sans scrupule qui les saignent, ou même par des avocats véreux qui demandent 1 200 euros pour expédier une lettre à la préfecture.

L'ensemble des participants étaient heureux d'avoir pu crier leur colère face à la situation des mal-logés. Une délégation devrait être reçue le 4 juillet à la préfecture.

• Alfortville (Val-de-Marne)

Occupation d'une résidence vide

Depuis le samedi 18 juin, à l'initiative du Comité chômeurs-salariés d'Alfortville et accompagnées de militants de diverses organisations politiques, plusieurs dizaines de personnes mal logées occupent un bâtiment du grand ensemble d'Alfortville. Ce bâtiment de l'OPAC du Val-de-Marne est une ancienne résidence pour personnes âgées (Grünebaum-Ballin), vidée depuis plusieurs mois de ses derniers occupants sans que la population de la ville ait été informée des projets pour ce bâtiment.

Alors que le problème du logement devient crucial pour les milieux populaires dans tout le pays, alors qu'à Alfortville des centaines de familles vivent dans des conditions sordides, et

même si une seule municipalité (qui comporte d'ailleurs plus de 40 % de logements sociaux) ne peut régler tous les problèmes liés à l'aggravation de la misère, il est particulièrement révoltant de voir des logements sociaux vides.

Cette occupation, qui regroupe une vingtaine de familles, vise à obtenir une négociation avec la mairie et les organismes bailleurs, afin de traiter les dossiers de relogement d'un certain nombre d'entre elles.

À ce jour, la seule réponse a été une surveillance policière, une procédure d'expulsion en référé devant le tribunal d'instance de Charenton, et le refus de toute négociation.

Correspondant local

• Vénissieux (Rhône)

Un arrêté anti-expulsions suspendu

Mercredi 22 juin, le maire PCF de Vénissieux a été assigné en référé devant le tribunal administratif par le préfet, pour un arrêté interdisant les expulsions locatives et les saisies immobilières sur sa commune, qu'il avait pris fin mai. Le maire PCF de Grigny, qui a pris le même arrêté, comparaitra, lui, le 5 juillet.

Le maire de Vénissieux avait déjà pris un tel arrêté en 2002, qui avait été annulé comme illégal, ce que la cour d'appel a confirmé au mois d'avril dernier. Mais comme la situation sociale n'a pas changé, si ce n'est en pire, il a de nouveau pris un tel arrêté.

En effet, à Vénissieux, 20 %

des familles ont des revenus inférieurs à 20 % des plafonds d'accès au parc HLM. Aussi, comme elles ne s'en sortent pas, chaque année entre 160 et 200 familles sont l'objet de procédures de saisie-expulsion. Le Réseau d'alerte et de solidarité, qui avait mobilisé plusieurs dizaines de personnes pour accompagner le maire au tribunal, parvient à empêcher un certain nombre d'expulsions en aidant les familles à trouver des solutions à leurs problèmes, ou en étant présents le jour de l'expulsion. Mais il y a 30 ou 40 expulsions effectives tous les ans.

Judi 23 juin, le juge des référés a rendu son jugement :

l'arrêté anti-expulsions est suspendu, sous prétexte qu'un maire n'a pas « le pouvoir d'interdire sur le territoire de la commune les expulsions locatives ».

Le gouvernement, en la personne de son ministre de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, avait fait des promesses mais, depuis le 15 mars, les expulsions ont repris, après leur suspension traditionnelle pendant l'hiver. Quand ces gens-là font du « social », c'est uniquement en faveur du grand patronat, et les dernières mesures annoncées vont encore aggraver la précarité, et la pauvreté qui va avec.

Correspondant local

Liberté pour Mumia Abu Jamal !

Le Cosimapp, Comité de soutien aux prisonniers politiques américains, appelle à manifester pour la libération de Mumia Abu Jamal, journaliste et ancien militant pour les droits des Noirs américains, détenu dans une prison américaine depuis 1982.

Il a été condamné à l'époque pour le meurtre d'un policier. Comme 3 600 autres prisonniers américains, il attend son exécution.

Pourtant, plusieurs témoignages réunis depuis ont montré qu'il n'est pas coupable. Mais jusqu'à présent

tous les efforts de ses avocats pour obtenir sa remise en liberté ont échoué. Le juge chargé de son affaire a toujours refusé les nouvelles preuves qui lui ont été présentées. Son procès et ses suites judiciaires n'ont été qu'une caricature de justice.

Le Cosimapp appelle à manifester en soutien à Mumia Abu Jamal samedi 2 juillet, à 17 heures, place de la Concorde à Paris, devant le consulat américain. Lutte Ouvrière soutient cette manifestation et appelle ses lecteurs à s'y joindre.

• Iran

La population pauvre ne se paiera pas toujours de discours

Le deuxième tour de scrutin des élections iraniennes a vu la victoire de Mahmoud Ahmadinejad, maire de Téhéran depuis 2003. Elu selon les chiffres officiels avec près de 62 % des voix, il sera le premier président laïc depuis qu'a été instaurée la République islamique en 1979 ; laïc mais pas moins intégriste puisque celui qui se présentait comme un candidat intègre face à la corruption, comme un homme simple se mettant à la portée des petites gens, est aussi un gardien de la stricte tradition de l'Islam. Il avait rectifié la tenue considérée comme trop évoluée des femmes employées à la mairie et fait transformer les centres culturels en lieux de culte.

Ses premières déclarations après son élection n'en ont pas moins été destinées aux milieux d'affaires. « *Nous allons développer les investissements nationaux et étrangers en Iran* », a-t-il déclaré dans sa première conférence de presse, dimanche 26 juin, faisant allusion à des « *obstacles bureaucratiques qui ont mis en péril la sécurité des investissements* ». Il a aussi précisé qu'il n'était pas question de renoncer aux privatisations : « *La part de l'État est trop importante* ». À son vibrant appel « *Nous avons besoin de la Bourse, c'est un vecteur d'investissement* », celle de Téhéran, qui avait reculé de 126 points le samedi, au lendemain de l'élection, s'est montrée rassurée le dimanche. D'ailleurs, le lundi, son conseiller économique forçait encore la dose en confirmant l'intention du gouvernement d'abaisser les taux d'intérêt pour les investissements des entreprises.

Les milieux d'affaires rassurés

Il semble en effet que les milieux des affaires et de la finance avaient fait leur favori de l'ancien président, Rafsandjani, adversaire d'Ahmadinejad au deuxième tour

et présenté comme le candidat des « réformateurs » et « réformateur » lui-même. Si tant est que ce mot ait un sens dans un Iran placé depuis plus de vingt-cinq ans sous la dictature de religieux obscurantistes. La seule véritable ouverture sous Rafsandjani aura été celle faite aux capitaux et à la corruption à de multiples étages, dans l'administration et le secteur pétrolier.

Une fraction importante de l'électorat, officiellement 41 % des électeurs, se serait abstenue. Une fraude importante a été dénoncée par des candidats écartés au premier tour, dans un scrutin pipé, où les candidats devaient être accrédités par le Conseil des Gardiens de la révolution, cette police politique islamiste mise en place après la prise de pouvoir de Khomeiny en 1979. Cela dit, pour autant qu'on puisse le savoir, il semble donc qu'une fraction de la population pauvre iranienne se soit retrouvée dans le discours d'Ahmadinejad, lorsqu'il s'attaquait à la corruption et promettait de « nettoyer » l'Iran : cet ancien officier des Bassidji, les milices islamiques créées pendant la guerre Iran-Irak de 1980-1989 avait poussé la démagogie jusqu'à

endosser une tenue d'éboueur, au lendemain de son élection à la mairie de Téhéran, pour balayer, métaphoriquement on s'en doute, les rues de la capitale.

Mais, outre le fait qu'il y a lieu de s'inquiéter d'un possible durcissement de la réglementation à l'égard des femmes dans les lieux publics, rien dans la campagne d'Ahmadinejad ni dans ses déclarations post-électorales ne va dans le sens de l'amélioration de la situation de la population laborieuse et des pauvres.

Un pays riche, une population pauvre

Dans ce pays riche de pétrole et de gaz, deux millions d'enfants – sur 70 millions d'habitants – vivent dans les rues et 60 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. La richesse de l'Iran semble concentrée entre les mains d'une cinquantaine de familles milliardaires en dollars, de riches mollahs et de l'état-major militaire. La corruption, la drogue et la prostitution sont favorisées et entretenues à tous les niveaux de l'appareil d'État, au point d'être des instruments essentiels du pouvoir. S'adressant au salarié iranien moyen, gagnant environ 150 dollars par mois, écrasé par les dettes et l'inflation, le futur élu pouvait toucher juste en demandant « Comment un tel homme peut-il garder sa dignité devant sa femme et ses enfants ? ». Visiblement, il a su faire appel, à la fois, à un sentiment d'injustice devant la misère générale, en dépit des cours élevés du pétrole dans un pays quatrième producteur mondial, et à une conception profondément rétro-



Le nouveau président iranien. L'attitude humble d'un démagogue, agenouillé d'avance devant les puissances d'argent.

grade des rapports hommes-femmes, qui semble avoir constitué une bonne part de son fonds de commerce.

Dans un pays où le chômage, officiellement de 16 %, frôlerait en réalité les 30 % de la population active et où l'inflation atteint 16 % par an, il a pourtant semblé nécessaire aux fractions les plus réactionnaires du pouvoir que les Gardiens de la révolution et les milices, soutiens actifs d'Ahmadinejad, soient présents dans les lieux de vote pour intimider les électeurs. Dans certaines villes, comme Kermanshah, dans le Kurdistan iranien, la loi martiale a été instaurée le jour de l'élection.

« *C'est le meilleur résultat qui soit. Aujourd'hui, on ne pourra plus tromper le peuple et la communauté internationale sur ces prétendus réformateurs qui étaient au pouvoir* » a déclaré amèrement une habitante de Téhéran à des jour-

nalistes. Mais le résultat électoral, loin de résoudre un tant soit peu les problèmes qui touchent la population iranienne, ne pourra vraisemblablement qu'aggraver la pression d'une dictature politique affublée des oripeaux de la religion. Cependant, les discours anti-américains auxquels font écho les déclarations de Bush contre le pouvoir iranien n'empêchent pas les affaires avec les compagnies occidentales, tandis que le nouveau gouvernement tente de se concilier les bonnes grâces des gouvernements ouest-européens, de Blair ou de Chirac, en promettant de continuer le « dialogue sur le dossier nucléaire », par exemple. Mais ce qui est à souhaiter, c'est surtout qu'il ait à affronter le mécontentement de classes laborieuses lasses qu'on veuille les payer de discours religieux et de démagogie.

Viviane LAFONT

• Une Bourse au CO², en France

De la pollution à revendre

C'est au moment où on parle, par ces temps de grosses chaleurs, d'alertes à la pollution, de niveau 1, 2 ou 3 du plan canicule, où on disserte sur les gaz à effet de serre, qu'une Bourse à la pollution vient d'ouvrir en France. Elle a pour nom Powernext Carbon, filiale de la Bourse de l'électricité Powernext. Cette Bourse en ligne sur Internet permet, comme trois autres Bourses européennes ayant ouvert en février, mars et avril, l'achat et la vente de « permis de polluer ».

Les émissions de gaz carbonique (CO²), le principal gaz à effet de serre, provoquent des

dégâts considérables sur l'environnement que l'on entend dénoncer, à juste titre, dans la presse. Et les hommes politiques de tous pays se réunissent périodiquement et s'engagent solennellement à limiter ces dégâts. Les milieux industriels ont tendance à considérer que ce sont des bâtons qu'on leur met dans les roues. Mais pour certains, cela devient un marché prometteur, qui va leur permettre de commercer et de spéculer.

Les États européens se sont engagés à limiter à deux milliards de tonnes les émissions en CO² de

leurs industriels, et à inciter ceux-ci à rendre leurs usines moins polluantes. Pour ce faire, chaque usine des secteurs gros pollueurs (électricité, métallurgie, chimie, ciment, pétrochimie) a reçu pour 2005 un certain nombre de « permis de polluer », en fonction de sa pollution actuelle, de ses objectifs pour la réduire et de ses perspectives de croissance. Chacun de ces « permis » correspond à une tonne de CO². La France n'a reçu que 156 000 tonnes de droit de polluer, parce que son électricité, presque toute nucléaire, n'occasionne pas de rejets de CO².

Quand une usine pollue moins que prévu, elle peut mettre en circulation les « permis » qu'elle n'a pas utilisés. Si au contraire, elle pollue plus que prévu, elle devra à partir d'avril 2006 payer une amende de 40 euros par tonne, ou alors trouver à acheter des « permis ». C'est là qu'interviennent les Bourses de la pollution, pour mettre en contact vendeurs et acheteurs de « permis » et fixer un prix en fonction de l'offre et de la demande. Ce marché de la pollution a été ouvert au 1^{er} janvier 2005, et déjà les prix flambent. On envisage

même l'interconnexion de ces Bourses à l'échelle mondiale.

La vente des « permis » excédentaires permettra de maintenir le quota de pollution prévu. Pour l'environnement, le bénéfice devrait être nul, ventes et achats s'équilibrant.

Cela aura permis de faire de la pollution une nouvelle marchandise, cotée, rentable, échangeable, et dont on craint déjà qu'elle ne provoque une « bulle » financière, comme l'immobilier ou le pétrole. C'est un des aspects de leur « économie de marché ».

Vincent GELAS

• Italie

La CIA et ses sous-traitants

La justice italienne a lancé un mandat d'arrêt contre treize agents de la CIA pour l'enlèvement à Milan, en février 2003, d'un imam égyptien soupçonné de terrorisme. Après l'avoir conduit sur la base américaine d'Aviano (au nord de Venise), ils l'ont ensuite livré aux autorités égyptiennes en vue « d'interrogatoires ».

Incarcéré en Egypte, l'imam Abou Omar a été sévèrement torturé, au point que sa santé en est détériorée. Relâché en avril 2004, il a été de nouveau emprisonné un mois plus tard pour avoir dénoncé ces tortures en téléphonant à ses proches et, depuis février 2005, sa famille n'a plus de nouvelles. La demande d'extradition faite par les autorités italiennes est restée sans réponse. Le dossier médical, qui certifiait des violences subies, a disparu entre le Caire et Milan.

Pour mener cette opération commando, les agents de la CIA, dont un ex-consul américain à Milan, ne se sont même pas cachés, menant la grande vie dans des hôtels de luxe à Milan et Venise, payant toutes leurs dépenses avec leurs cartes de crédit, etc. Quelques jours après

l'enlèvement, ils ont déclaré que l'imam s'était enfui en Bosnie, et ont fait circuler le bruit qu'il « n'en pouvait plus de sa femme » !

Ce mauvais scénario dévoile les méthodes employées par les services secrets américains, avec l'aval de leur gouvernement. Forts de ce qu'ils jugent être leur « bon droit » dans la traque des terroristes, ils ne s'embarrassent d'aucune légalité. Ainsi, le Premier ministre égyptien a reconnu naïvement dans une interview que la pratique de « livraison » de personnes jugées indésirables est « désormais admise et officialisée. Je n'en connais pas le nombre, disons qu'il y a eu entre 60 et 70 cas ». Et combien dans d'autres pays, tels le Pakistan, l'Indonésie, l'Arabie Saoudite, etc. ?

Pour le gouvernement améri-

cain, cette façon de neutraliser les personnes qu'il juge indésirables présente l'avantage de la discrétion – sauf quand l'amateurisme des cow-boys qu'il emploie révèle ces pratiques au grand jour. Alors que l'arbitraire des détentions sur la base de Guantanamo, à Cuba, et les conditions dans lesquelles elles se font sont de plus en plus critiqués, y compris aux USA, il y a de plus en plus recours à cette sorte de « sous-traitance » auprès d'États et de gouvernements complaisants.

Mais cela n'empêche pas ce même gouvernement de donner des leçons de démocratie au reste du monde, et d'exhorter les pays arabes à « plus de démocratie », comme l'a fait Condoleezza Rice dans sa tournée au Moyen-Orient.

Marianne LAMIRAL



Canicule et capitalisme

L'Institut italien des statistiques (ISTAT) a annoncé lundi 27 juin que la canicule de l'été 2003 a fait 20 000 victimes, et non 8 000 comme l'avait annoncé alors le ministère de la Santé.

En Italie, la catastrophe apparaît maintenant dans toute son ampleur, mais cela nous rappelle qu'en France aussi la transparence n'était pas de mise. Après avoir nié le drame (Mattéi, ministre de la Santé, déclarait depuis son lieu de vacances qu'il n'y avait pas de problèmes), le gouvernement a finalement dû faire son mea culpa en admettant que la canicule avait fait 14 947 morts, et au passage il essaya de faire porter le « chapeau » à la population en menant une campagne choquante sur le manque de solidarité avec les personnes âgées. Mattéi perdit finalement son poste de ministre mais devint président de la Croix-Rouge...

Aujourd'hui une nouvelle vague de canicule frappe l'Italie, où elle a déjà fait sept victimes. En France, on compte deux victi-

mes pour l'instant. Le ministre de la Santé a débloqué 180 millions d'euros pour les services d'urgence des hôpitaux et a placé plusieurs régions en « alerte ». Toutes ces mesures sont certainement utiles mais comme le dit le médecin urgentiste, Patrick Pelloux, elles viennent toujours un peu tard, car ce n'est pas au moment des plus fortes chaleurs qu'il est temps d'installer des salles climatisées.

En Italie les gouvernements qui se sont succédé sous la direction de Prodi ou de Berlusconi ont mené la même politique qu'ici, en France, les gouvernements Jospin et Raffarin : suppression de lits d'hôpitaux, augmentation du forfait hospitalier etc... pour parvenir au « contrôle », c'est-à-dire la réduction des dépenses de santé. Selon un récent rapport de l'ISTAT, le niveau des dépenses de santé qui restent à la charge des familles italiennes a plus que doublé en dix ans. Les lits d'hôpitaux ont été supprimés par dizaine de milliers. Un rapport officiel européen indique que, toujours en

Italie, il fallait, en 2003, attendre trois à cinq mois pour un scanner, quarante à soixante jours pour une échographie ou encore huit à douze mois pour une prothèse. En France c'est la même politique qui est systématiquement menée. Un dernier exemple étant la décision en mars 2005 de l'Assistance Publique de Paris de supprimer d'ici 2010, 1 820 lits sur 70 000 existants, ainsi que 800 lits de long séjour en gériatrie, alors même que les discours officiels soulignent l'attention qui devrait être portée aux personnes âgées !

En France comme en Italie, la même politique produit les mêmes effets. À rogner dans le domaine de la santé, on ne peut qu'aller vers de nouvelles catastrophes, qu'elles soient dues à des situations exceptionnelles comme la canicule ou une vague de froid ou au fonctionnement quotidien des hôpitaux toujours au bord de la rupture.

Cédric DUVAL

• Île de la Réunion

Filière canne, les capitalistes se sucent toujours

Après de longues tractations qui ont débuté à la fin de l'année 2003, le projet de réforme du règlement sucrier européen vient d'être adopté. Il s'est conclu par une diminution de 39 % du prix de la tonne de sucre à partir de 2007. Concernant les quotas, aucune baisse n'a été demandée.

Le secteur sucrier était un des pans de la Politique agricole commune à ne pas avoir été réformé. Mais après la condamnation de l'Union européenne par l'Organisation mondiale du commerce, qui estimait que l'ancien règlement faussait la concurrence, c'est maintenant chose faite. L'Union européenne, qui est devenue le second producteur mondial de sucre, va donc réviser les prix à la baisse. La tonne de sucre passera de 550 euros à 335 euros, encore bien au-dessus du cours mondial qui s'établit à environ 175 euros la tonne.

Les usiniers qui transforment la canne, et dont certains avaient déjà anticipé la baisse des prix, en investissant par exemple dans d'autres secteurs économiques, vont de toute façon répercuter la baisse sur les planteurs. Les usiniers n'y perdront rien, d'autant que les subventions liées au transport du sucre qui devaient être supprimées, ont été finalement maintenues dans leur presque totalité. À ce propos, le représentant des usiniers s'est dit satisfait, même s'il considère que le compte n'y est pas. La perte concernant l'aide au transport se montant à 3 millions d'euros, il souhaite obtenir de l'État une compensation totale.

Concernant les producteurs des régions ultra-périphériques (y compris les planteurs donc), la compensations sera de 75 %.

Pour ceux de métropole et d'Europe, la compensation sera moindre : 60 %. Dès l'annonce de ces mesures, les politiciens de l'île ainsi que les syndicats des planteurs et des usiniers ont estimé que le pire, pour eux, avait été évité et que la prochaine étape serait de demander à l'État de compenser les 25 % restants. Tous ces gens qui ne jurent que par leur liberté d'entreprendre, qui revendiquent sans cesse moins d'étatisme, ne sont pas gênés de tendre la sébile, dès qu'une petite égratignure risque d'atteindre leurs profits. En fait, ce qu'ils veulent, c'est que l'État dépense le moins possible pour les services publics collectifs, afin de leur réserver le plus de fonds possibles.

Et dans toutes ces affaires, personne ne dit mot des travailleurs de la filière, des ouvriers agricoles ou des chauffeurs de camions qui transportent les cannes. Ceux qui travaillaient à la SANE, filiale du groupe Quartier français avaient connu une baisse de 300 à 400 euros sur leur salaire, avant d'être tout simplement licenciés pour certains. Le patron de la SANE a en effet décidé de sous-traiter une bonne partie de ses activités à différentes entreprises qui paient leurs chauffeurs au smic et les font travailler dans des conditions pénibles.

Ce sont donc les patrons et autres détenteurs de capitaux qui s'en sortent bien, avec le concours des politiciens locaux, nationaux et européens. Par contre, les travailleurs sont comme d'habitude les laissés pour compte.

Correspondant local

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 89 (été 2005)



- Un nouveau gouvernement de combat contre les classes exploitées
- Le PCF pendant et après la campagne du « non »
- Communisme et communautarisme
- Haïti : la situation dramatique des classes populaires
- Soixante ans après l'écroulement du III^e Reich : les responsabilités du grand patronat allemand dans l'arrivée de Hitler au pouvoir
- Tribune de la Minorité
- Tsunami politique ou vaguelette politicienne ?

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

• Guadeloupe

Succès de la grève des travailleurs de la SORI

Les travailleurs de la SORI, filiale de la Servair chargée entre autres du nettoyage des avions et de la préparation des repas pour les compagnies aériennes, en grève depuis plus de deux mois, ont finalement pu reprendre le travail la tête haute, après avoir gagné. C'est au cours de la réunion de conciliation constituée du préfet, des syndicats les plus importants de l'île et d'une brochette de patrons, le mercredi 22 juin, que les dirigeants de la SORI ont cédé. Certes, la secrétaire administrative dont le licenciement avait été à l'origine de la grève, n'a pas été réintégrée, ayant, dans une lettre envoyée il y a plusieurs jours, refusé de l'être. En effet malgré toutes les recommandations de ses camarades, cette salariée avait « craqué » suite aux pressions énormes qu'elle avait dû subir. Elle s'était publiquement désolidarisée des grévistes. Les patrons avaient cru faire échouer la grève par cette opération de harcèlement moral, notamment par menaces au téléphone. Mais ils furent contraints d'accepter de lui assurer une formation de qualité et ils affecteront 4 000 euros à cette formation.

Par ailleurs, douze camarades ont été embauchés à plein temps alors qu'ils touchaient des salaires de misère à mi-temps. Deux travailleurs seront embauchés sur des postes techniques. Rappelons qu'au début de la grève les



patrons refusaient tout geste à l'égard de la secrétaire et proposaient seulement... trois passages à plein temps. Ces dernières années aucun départ à la retraite n'était remplacé. De plus, pendant la négociation, les patrons ont menti effrontément, déclarant qu'il n'y avait eu que cinq départs à la retraite au lieu de huit en réalité. De même les grévistes ont appris que la soi-disant perte d'un gros client, « Air Caraïbes » (le second après Air France) était un mensonge pour démoraliser les travailleurs pendant la grève. Les patrons utilisaient cet argument pour refuser de faire passer douze travailleurs à plein temps. Ils ont aussi appris que la SORI réalisait des bénéfices substantiels alors que les patrons avaient au cours de la grève déclaré qu'ils allaient fermer si le mouvement se poursuivait. Apparemment la poule pond toujours des œufs d'or, raison pour laquelle les patrons ont préféré céder. D'ailleurs, ne disaient-ils pas en privé pendant la grève :

« On pourrait céder sans problème... cela ne nous coûte pas grand-chose mais on ne cédera pas. Question de principe », propos qui prouvent bien que ce que craignent les patrons, plus que d'avoir à lâcher quelques sous c'est bien un succès des grévistes, qui renforce leur moral, sert d'exemple, rééquilibre le rapport des forces dans l'entreprise et peut être contagieux.

Toutes les manœuvres ont donc été déjouées pendant la grève et au cours des négociations. Notons que tous les grévistes présents ont pu pénétrer dans la salle de négociations, suivre les débats et intervenir.

Pour sûr les patrons ont été sensibles à la fermeté des grévistes, au soutien qu'ils ont rencontré de la part d'autres travailleurs et de militants syndicaux de la CGTG, de l'UGTG. Même des touristes se sont arrêtés devant le piquet de grève pour discuter. La détermination des grévistes, confortée par ces soutiens, a finalement fait reculer le patron.

• Seniors et retraités

Dans la ligne de mire

Le 24 juin, syndicats et patronat se sont réunis pour traiter de l'emploi de ceux que l'on appelle les seniors, c'est-à-dire les plus de cinquante ans, selon un calendrier de prétendues négociations qui était inclus dans la réforme des retraites de 2003.

Le patronat avance sans complexe ses revendications. Il demande que les plus de 50 ans ne comptent pas dans les seuils d'effectifs qui ouvrent le droit à des représentants du personnel. Et surtout, il avance l'idée d'un contrat spécifique pour les seniors, qui permettrait, entre autres, de les priver d'une partie des droits dont bénéficient les jeunes, en particulier la prime d'ancienneté, mais aussi des facilités nouvelles pour les licencier. Tout cela pour faciliter, ose-t-on nous dire, leur embauche.

Dans cette même logique, de Villepin a annoncé qu'il comptait de reprendre à son compte, la revendication du

patronat concernant la suppression de la contribution dite « Delalande ». Contribution payée par les patrons qui licencient des salariés de 50 ans et plus. Cette mesure, si elle est adoptée, encouragerait les licenciements.

De plus, le gouvernement continue à fragiliser la situation des retraités. La loi Fillon, ayant réduit considérablement le montant des retraites, les poussera de plus en plus à essayer de trouver un travail « complémentaire » pour étoffer leurs faibles pensions. Du contrat nouvel emploi pour les jeunes, aux facilités données au patronat pour licencier davantage ou exploiter davantage les plus âgés, à vouloir trop faire le patronat et le gouvernement pourraient unir les jeunes et les « seniors » dans une même contre-offensive contre tous leurs mauvais coups.

Annie ROLIN

• Vente du groupe Taittinger

Ces messieurs de la famille

L'annonce de mise en vente du groupe Taittinger a fait grimper le cours de son action de plus de 10 % en une seule journée, alors qu'il avait déjà augmenté de 44 % depuis janvier. Les trente-huit héritiers Taittinger ont ainsi augmenté leurs avoirs de 50 %... en dormant.

Le groupe est constitué d'hôtels de luxe comme le Crillon et le Lutetia à Paris ou le Martinez à Cannes ; de 800 hôtels de chaînes (Campanile, Concorde...) ; du champagne Taittinger et de quelques autres vignobles ; de marques de luxe dans le parfum et le cristal. Le tout est estimé à deux milliards d'euros et plus de 7 000 emplois.

Les Taittinger représenteraient ce que les journalistes appellent le « capitalisme familial », probablement parce qu'une partie de la réussite de cette famille vient des beaux partis qu'elle a su trouver pour ses rejetons. Ils ont en effet épousé qui les balances Testut, qui les cognacs Rouyer, qui la banque Worms... Mais le sens de la famille ne serait rien sans le dévouement au bien public, aussi la famille Taittinger à toujours donné des députés et des ministres. Chez les Taittinger on se doit de respecter la religion catholique et la propriété privée, mais, en politique, on peut choisir : c'est la droite ou l'extrême droite.... Ainsi Pierre

fut député dans les années 1920, fondateur des Jeunesses Patriotes (fascistes), président de la municipalité de Paris sous Pétain et, à ce titre, incarcéré à la Libération ; son fils, Jean, a été député gaulliste de la Marne, maire de Reims, ministre de Pompidou ; l'autre fils, Pierre-Christian, a été sénateur giscardien, maire du XVI^e arrondissement de Paris et secrétaire d'État ; le petit-fils, Frantz, a été maire d'Asnières et est député UMP des Hauts-de-Seine.

Pourtant la fortune des Taittinger ne vient pas de leurs coups financiers ni de leurs habiletés politiques ou matrimoniales. Les ouvriers de la cristallerie Baccarat, dans les Vosges, qui ont subi 115 licenciements (sur 780 emplois), en 2003, disaient que le groupe Taittinger était amplement bénéficiaire mais voulait faire la même production avec moins de personnel. Les ouvriers de la branche champagne ont eu également à subir des restructurations. Quant aux employés de l'hôtel Crillon ils ont dû faire grève, à plusieurs reprises, pour demander l'embauche des salariés temporaires et, en 1991 déjà, ils dénonçaient le fait que sur 300 employés, 58 étaient des stagiaires non rémunérés.

Il n'y a pas de miracle. Même chez les Taittinger, l'argent ne tombe pas du ciel.

Paul GALOIS

• Jean-Paul II canonisé

San Plutarder

« Santo subito » (Saint immédiatement) réclamaient, dès les funérailles du précédent pape, des banderoles (identiques, comme si elles avaient eu le même fabricant, à moins qu'il ne s'agisse – déjà – d'un miracle). Le Vatican s'exécute. Le nouveau pape vient d'annoncer l'ouverture du procès (c'est comme cela que ça s'appelle) en béatification, prélude obligé de la canonisation. Normalement, il faut attendre cinq ans après la mort du postulant, mais Benoît XVI, le nouvel occupant du « trône de Saint-Pierre », a accordé une dispense.

Il faut aussi, en principe, que le futur saint ait accompli au

moins deux miracles, et pas des faux, de vrais miracles reconnus officiellement par l'Église. Mais là, pas de problème : il paraît que Jean-Paul II en a fait beaucoup. On n'en avait guère parlé jusqu'à présent, mais les faits sont là. Ainsi, au Mexique, un gamin atteint de leucémie serait entré dans la voie de la guérison après avoir embrassé le pape. Un Américain souffrant d'une tumeur au cerveau aurait guéri après avoir reçu la communion de ses mains. Ce ne sont pas des miracles ça ? Et il y en a plein d'autres !

Selon Benoît XVI, son prédécesseur est déjà au ciel. De toute façon, il ne pourra pas

monter plus haut. Et il y contemple « directement » le Christ pour l'éternité. Comme disait Pierre Dac, cela risque d'être long surtout vers la fin. Quant au pape, tel le plus vulgaire des politiciens en mal de popularité, il s'agenouille devant le « peuple de Dieu qui a déjà canonisé Jean-Paul II ».

En plein 21^e siècle, l'Église continue imperturbablement à flatter et à cultiver l'obscurantisme. Elle prétend s'insérer dans le monde moderne, mais est en prise directe sur le Moyen-Âge.

André VICTOR

• La Poste

Centre de Tri J.-J.-Bosc
Bordeaux - Bègles

La Poste veut révoquer les syndicalistes

Le 25 mai, après un conflit de deux mois contre 48 suppressions d'emplois, émaillé de multiples provocations de la part de la direction, les agents du centre ont demandé la réouverture des négociations en envahissant une réunion du CHSCT. Devant le refus de la direction, la situation s'est bloquée et cinq directeurs et hauts cadres ont passé la nuit au centre de tri en compagnie des agents en grève (voir les articles précédents de LO).

tifs, dont elle a reporté l'application d'un mois. Mais le directeur régional a réaffirmé vouloir voir au moins deux têtes tomber. La direction a réitéré ses menaces d'envoyer tout le monde au conseil de discipline central pour une éventuelle révocation. La CGT a refusé ce chantage et continue à exiger le retrait des plaintes et des sanctions en appelant avec SUD à la mobilisation et à la grève les 7 et 8 juillet.

Des préavis de grève CGT

Manifestation le 2 juin à Bordeaux.



La direction de La Poste prend prétexte de cette prétendue séquestration pour faire un exemple contre les militants et travailleurs qui s'opposent à sa politique de suppressions d'emplois et de rentabilisation. Elle a fait mettre en examen neuf syndicalistes du centre de tri, et les menace de sanctions avec cinq autres. Six de ces quatorze, trois CGT et trois SUD, dont les secrétaires des sections syndicales, sont convoqués les 7 et 8 juillet au conseil central de discipline. La direction de La Poste demande comme sanction leur révocation.

La direction régionale, qui a reçu en audience le 27 juin la CGT, a continué son chantage pour faire accepter les suppressions d'emplois. Elle a mis en balance des « allègements » de sanctions contre une renégociation du plan de réduction des effec-

et SUD concernant l'ensemble des services de La Poste du pays sont déposés. À Bordeaux, l'Union départementale CGT appelle à un rassemblement interprofessionnel et départemental pour le 7 juillet, sous les fenêtres de la Direction régionale. Les syndicats CGT et SUD comptent organiser une manifestation de protestation (ce sera la quatrième à Bordeaux) contre la répression à l'encontre des militants de La Poste. À Paris, un rassemblement national est prévu devant les locaux de la direction à Boulogne les 7 et 8 juillet dès 8 h.

Soyons nombreux à protester et à faire pression contre une direction qui veut faire un exemple en sanctionnant des travailleurs qui se battent pour défendre des emplois !

Correspondant LO

• La Poste - Le Pré-Saint-Gervais, Pantin

Grève contre la réduction du nombre de tournées

Les facteurs de Pantin et du Pré-Saint-Gervais en Seine-Saint-Denis sont en grève depuis mercredi 22 juin. Ils s'opposent à une réorganisation de La Poste qui voudrait supprimer cinq tournées de facteurs.

Auparavant, il y avait quarante « quartiers », correspondant chacun à un facteur titulaire. Désormais La Poste entend en ramener le nombre à 35. Il n'y aurait donc plus que 35 tournées, mais avec plus de travail pour chaque facteur puisque celles-ci seront plus longues. La Poste estime que le lundi et le mardi il y a moins de courrier, et donc les 35 facteurs suffiront pour ces deux jours-là. En revanche, pour les autres jours de la semaine, elle prévoit des renforts par des facteurs dits « de secteur » (les 35 quartiers correspondront également à sept secteurs), qui ne seront pas forcément des facteurs. Et de cette façon La Poste remet ainsi en cause le facteur titulaire d'un seul quartier connaissant les

habitants de son secteur, car tous les facteurs pourraient être amenés, du fait des besoins en personnel et de la charge de travail, à aller sur n'importe quel quartier.

Pour les usagers, cela aura pour conséquence une dégradation du service : retard de courrier et risques d'erreurs dans sa distribution, puisque le facteur ne sera pas toujours le même au cours de la semaine.

Avant de procéder à un redécoupage des tournées, La Poste avait fait faire une étude au terme de laquelle elle avait conclu, économies budgétaires obligent, qu'il fallait en diminuer le nombre. Cette réduction était contestée par les facteurs, puis un compromis (39 tournées au lieu quarante) avait été accepté par les syndicats. Mais deux jours plus tard, la direction annonçait unilatéralement qu'elle entendait ramener le nombre de tournées, et donc de quartiers, à 35, ce qui revenait à supprimer cinq pos-

tes de facteurs titulaires. Une mesure qui va imposer plus de flexibilité à l'ensemble du personnel, avec pour objectif d'augmenter la productivité, pour réduire encore le nombre d'emplois ! C'est ce qui a mis les facteurs en colère.

Pour le moment, la direction locale de La Poste campe sur ses positions. Elle a même envoyé une lettre de menace à tous les grévistes. Elle a reçu les grévistes et les syndicats, sans que rien n'en sorte pour le moment. Côté grévistes, le moral est bon. Ils se sont adressés à la population, font signer une pétition aux usagers et ils se sont rendus en délégation, en manifestant aux cris de « Facteurs en grève, courrier menacé, tournée en danger » auprès des mairies de Pantin, puis du Pré-Saint-Gervais, pour expliquer comment la direction de La Poste dégrade le service public et leurs conditions de travail.

Correspondant local

• Bombardier - Crespin Nord

La direction prise en flagrant délit de mensonge

Multinationale canadienne spécialisée dans l'aéronautique et le transport (plus de 30 000 salariés pour sa branche transport), Bombardier a racheté en 1989 les ANF-Industries, second fabricant français de matériel roulant ferroviaire, et en particulier le site de Crespin, près de Valenciennes. Elle produit des éléments pour TGV, métros, trams, RER, TER et autorails.

En avril 2005, le site comptait 1 546 salariés en CDI et 178 intérimaires (contre 1 603 et 337 six mois plus tôt). Depuis plusieurs années, la direction réduit les effectifs et ment ouvertement en prétendant qu'elle n'envisage aucun plan de réduction du personnel.

En octobre 2004, plusieurs centaines d'ouvriers empêchèrent un camion de « déménager » un outillage essentiel à la production des autorails vers l'usine tchèque de Česká Lípa. À ce moment-là, la direction jurait déjà, la main sur le cœur, qu'aucun plan social n'était à l'ordre du jour.

Mais début juin 2005, elle était prise la main dans le sac. Les représentants CGT mirent la main sur un document strictement confidentiel intitulé « Restructuration de Crespin »

datant de novembre 2004 et réalisé par le cabinet BPI, spécialisé en restructurations. Celui-ci définit le scénario très détaillé qui devait viser la suppression de 330 postes.

Rien n'y manque, en trois grandes étapes : « lobbying », « communication » et « négociation ». Le décor y est planté : « Contexte de délocalisation relayé par les médias », « un ministre très impliqué localement » (Borloo, ex-maire de Valenciennes), « un président de région dans l'opposition » et « une très grande sensibilité de nos grands clients (SNCF-RATP) à la localisation en France » de la production. Les acteurs (élus et responsables des pouvoirs publics régionaux) y sont présentés avec l'interrogation : « Quels alliés ? Quels opposants ? » Le « climat social difficile » y est dépeint, ainsi qu'« un syndicat très revendicatif et peu enclin à la négociation » (la CGT). Le coût du Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) y est estimé aux alentours de 80 000 à 100 000 euros par salarié.

Le document conclut même que le PSE serait défendable auprès des politiques s'il ne concernait que les ETAM ou les

cadres. Il conseille de présenter ce plan comme un « projet pour le progrès du site, et non comme un plan social brutal » pour préserver l'image de marque de l'entreprise sur « un marché français porteur ».

Suite à la réunion de plus de 800 salariés en assemblée générale, la direction une nouvelle fois a assuré « qu'aucun plan social n'est à l'étude » et ajouté que ce n'était qu'« un scénario, des scénarios il y en a plein ». C'est bien ce qui inquiète les salariés, qui se disent qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Les dirigeants de la CGT pensent même que la direction envisage de planifier la mise en difficulté du site par une sous-production organisée de manière, cette fois-ci, à rendre ce plan « défendable auprès des politiques » même s'il touche des ouvriers.

Dans tous les cas, les mois qui viennent de s'écouler ont montré que, quel que soit le ou les plans prévus, la mobilisation des salariés a fait hésiter, voire reculer la direction. Le seul « scénario » défendable pour lui faire remballer ses projets est d'amplifier et d'étendre cette mobilisation.

Correspondant local

• Michelin – Poitiers

Fermeture pour cause de profits

L'usine Michelin installée à Poitiers et qui fabrique des pneus pour les véhicules poids lourds va fermer. L'annonce de la fermeture a été faite mercredi 22 juin. Sur les 482 salariés encore présents sur le site, qui en a compté jusqu'à 1 200, 130 partiront en préretraite et 300 autres se verront proposer un reclassement dans une autre usine du groupe. La cinquantaine de travailleurs restant intégreraient, selon la direction, une plate-forme logistique – sorte de magasin central qui réceptionnerait les pneus fabriqués dans d'autres usines, notamment Joué-lès-Tours, Cholet... – installée dans les locaux de Poitiers.

Lorsque la nouvelle a été connue, les travailleurs se sont regroupés pour commenter la situation. Apportant son commentaire à propos de ce jour non travaillé, le directeur a déclaré dans la presse locale : « *Nous ne sommes pas là pour provoquer et la journée de mercredi sera comptée comme travaillée* ». Cette soudaine mansuétude répondait surtout à l'émoi suscité dans l'usine et en ville, mais elle n'a pas dépassé 24 heures puisque, le lendemain matin, l'encadrement mettait la pression pour relancer la production.

Lors d'une réunion sur l'emploi chez Michelin, organisée entre la direction et les syndicats il y a quelques mois, à la sous-préfecture de Châtellerauld, le directeur avait montré toute sa suffisance face aux militants syndicaux qui lui demandaient de s'expliquer quant à l'avenir du site de Poitiers. Il avait alors déclaré se réserver le droit de communiquer ce qu'il voulait, où il le voulait, quand il le déciderait. La sous-préfète, qui présidait cette rencontre, n'y trouva évidemment rien à redire et la réunion fut close.

Les responsables politiques locaux, de droite comme de gauche, étalent leur « consternation » ou leur « colère » dans la presse locale, mais surtout leur refus de vouloir imposer quoi que ce soit aux actionnaires de Michelin. Ainsi Jean-Yves Chamard, député UMP, en est réduit à demander à Michelin de faire « *un effort (...) pour amener à Poitiers d'autres activités* ». Le député PS de la circonscription, Alain Clayes, se cantonne au caractère, d'après lui, « *incompréhensible de cette décision* ». Le président UMP du Conseil général

déclare qu'il étudiera « *les moyens à mettre en œuvre pour pallier cette fermeture programmée* », annonçant ainsi que les fonds publics paieront les pots cassés par ce groupe privé. Ségolène Royal, présidente PS de la région, demande quant à elle « *un moratoire sur le plan de restructuration* ». Un moratoire pour quoi faire ? Elle ne le dit pas, bien évidemment, tant cette déclaration est de pure forme et ne changera de toute façon rien à la situation.

En 2004, Michelin a fait des profits en hausse de 60 % par rapport à 2003. Alors, maintenir les emplois à Poitiers serait possible en prenant sur ces bénéfices et sur la fortune accumulée des actionnaires, à commencer par la famille Michelin.

La direction impose un véritable chantage aux salariés, avec pour alternative le licenciement ou la mutation, loin de leurs attaches et de la vie qu'ils ont construite ici. Le directeur évoque aussi le transport en navettes à partir de Poitiers vers d'autres sites de production, comme Joué-lès-Tours (à plus de 100 km de là), ce qui reviendrait à rajouter le temps de transport. Tout cela, ajouté à la fatigue du travail en équipe, ferait des journées à n'en plus finir pour des salariés dont la moyenne d'âge avoisine les 50 ans.

Ceux des travailleurs qui partiront en préretraite verront leurs revenus diminuer. Quant à la plate-forme logistique, certains prédisent sa probable externalisation, avec des conditions bien moins favorables pour les salariés.

Pour exprimer leur colère face à la direction, près de 150 travailleurs se sont retrouvés devant la porte de l'usine, le mardi 28 juin, à l'appel des syndicats CGT et SUD. Après des prises de parole, ils sont partis manifester en direction du centre-ville où une délégation doit être reçue à la préfecture. Certains parlent d'organiser une journée de mobilisation interprofessionnelle départementale, car les usines qui suppriment des emplois sont nombreuses dans le département.

Les travailleurs ne peuvent décidément compter que sur eux-mêmes, et c'est bien collectivement qu'ils pourront riposter aux attaques des patrons.

Correspondant local

• Hello-Bata (Moselle)

Un massacre de l'emploi programmé

Décembre 2001, la multinationale Bata fermait son usine lorraine. 526 ouvriers étaient licenciés, 280 repris par deux cadres Bata, les frères Werling, dans la société Hello. À leur tour, ceux-ci ont licencié 170 travailleurs en juillet 2004, et la liquidation judiciaire de l'entreprise Hello vient d'être prononcée le 22 juin, avec 93 nouveaux licenciements.

Personne ne croyait vraiment à ces repreneurs, payés par Bata pour éviter à la multinationale de licencier d'un coup plus de 800 travailleurs. Bata n'a pas fourni à Hello les commandes prévues lors de la reprise et les frères Werling se sont surtout occupés de s'enrichir dans l'affaire.

Les 93 derniers salariés d'Hello, eux, se retrouvent sur le carreau avec des indemnités conventionnelles, c'est-à-dire rien. Ce n'est pas par hasard que les repreneurs s'étaient refusés, lors de la fermeture de Bata, à s'engager à ce que les salariés repris puissent bénéficier, au cas où la reprise tournerait mal, des quelques garanties obtenues par les travailleurs de Bata après plusieurs mois de lutte, entre autres une indemnité de préjudice allant jusqu'à 15 000 euros.

• Toulouse

Explosion de l'usine AZF, Total toujours pas mis en examen !

Jeudi 23 juin, une centaine de sinistrés de l'explosion de l'usine AZF se sont rassemblés devant le tribunal, à l'appel des principales associations de sinistrés.

Plusieurs audiences liées à la catastrophe AZF de 2001 étaient programmées ce jour-là. D'abord, la cour d'appel devait dire si l'industriel Total peut être mis en examen en tant que personne morale, comme le demande la principale association de sinistrés. Ensuite, elle devait rendre son jugement sur le contremaître dont le périmètre de responsabilité englobait le hangar qui a explosé. En effet une dizaine

L'annonce de la liquidation au tribunal de commerce de Metz a été accueillie par des pleurs, mais aussi par la colère et le dégoût. Un travailleur s'indignait sur France 3 en constatant : « *Les politiques prêchent l'emploi et voilà le résultat* », tandis que plusieurs autres affirmaient vouloir porter plainte contre Bata qui n'a pas fourni le travail promis à Hello.

Les licenciements sont un drame : beaucoup de licenciés de Bata en 2001 sont toujours en galère ou au chômage et, sur les 170 travailleurs licenciés par Hello il y a un an, dix seulement ont retrouvé un emploi stable.

Quant à la famille Bata, elle se porte comme un charme. Originaire de Tchécoslovaquie, elle avait délocalisé sa production de chaussures aux quatre coins du monde et, au début des années 1930, vers la France. Les effectifs en Moselle atteignirent près de 2 800 travailleurs à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

En 1969, on y produisait 4,5 millions de paires à l'année. Dans les années 1980, sous prétexte de concurrence étrangère, Bata a imposé une baisse brutale des salaires. Puis elle a filialisé ses activités en France : la distribution de chaussures et les

magasins d'un côté – toujours bénéficiaires aujourd'hui –, la production de l'autre. Il était facile ensuite de prétendre que la production n'était plus viable, d'autant que les magasins Bata cessaient de l'écouler !

L'administrateur judiciaire a bonne mine aujourd'hui de mettre en cause l'augmentation de « *700 % des importations de Chine* », en ajoutant : « *On ne peut pas trop rivaliser avec ça* ». En fait, ce sont les multinationales elles-mêmes qui font produire ailleurs pour accroître leurs profits.

En dix ans, Bata a donc supprimé 1 300 emplois dans la région de Sarrebourg. De plan « social » en plan « social », l'emploi et les revenus des travailleurs ont été massacrés. La justice a fermé les yeux sur ces agissements frauduleux. Et, avec l'aide des pouvoirs publics locaux et aussi nationaux – le gouvernement Jospin était en place à l'époque du départ de Bata –, la multinationale a pu tirer l'échelle à bon compte.

Bata avait promis de verser 500 000 euros pour « *réindustrialiser le site* ». Même ça, ils ne l'ont pas fait, un petit tiers seulement a été débloqué. Mais qui ira demander des comptes à cette multinationale ?

Correspondant local

catastrophe, catastrophe dont les premières victimes ont justement été les salariés aujourd'hui mis en examen.

Les audiences se sont déroulées à huis clos, ce qui est un aveu sur les intentions du parquet. Le délibéré sera rendu le 22 septembre, le lendemain de la date anniversaire de l'explosion, et tout le monde s'attend à ce qu'il dédouane Total en faisant payer un lampiste. Raison de plus pour faire de ce prochain anniversaire, le 21 septembre 2005, un nouvelle occasion de se mobiliser !

Correspondant local

• Kodak – Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)

Fermeture programmée d'ici deux à cinq ans

L'usine Kodak de Chalon-sur-Saône fabrique des produits destinés à la photographie traditionnelle. Même si, au gré des plans de licenciements qui se sont succédés, les effectifs sont passés de 3 200 en 1991 à 1 800 aujourd'hui, elle reste encore la plus grande entreprise du département, une des plus importantes de la région Bourgogne depuis les restructurations du groupe Creusot-Loire dans les années 1980. L'année dernière, la direction a décidé un plan de 380 suppressions d'emplois, qui vient de se terminer. Mais ce n'était qu'un début : il y a quelques semaines, le PDG a annoncé par voie de presse qu'il prévoyait même la fermeture de l'usine d'ici deux à cinq ans, prétextant la chute des produits de la photographie argentique au profit du numérique. Cette annonce a provoqué un choc chez les salariés et, plus généralement, dans la population de l'agglomération chalonnaise. Et tout dernièrement, le 23 juin, la direction dévoilait un nouveau plan de 370 licenciements. En même temps, elle multiplie les actions

pour tenter de neutraliser toute possibilité de réaction collective.

Différentes mesures ont été prises au cours de ces deux derniers mois. Tous les cadres ont d'abord dû suivre une formation pour apprendre à dresser des bilans de compétences, à rédiger des curriculum vitae, à s'adresser à nous pour nous convaincre de commencer à chercher du travail ailleurs. Puis un soutien psychologique a été offert à ceux qui le solliciteraient. Ensuite, nous avons tous été convoqués par petits groupes à des réunions baptisées « bilans employabilité », dans lesquelles les DRH tentaient de prendre la température et de convaincre les sceptiques qu'il était temps d'envisager un nouvel avenir professionnel. Dans le même temps, un « centre espace emploi » était monté dans un bâtiment, telle une annexe de l'ANPE, avec des conseillers venus d'un cabinet spécialisé dans les restructurations pour nous renseigner sur les démarches à effectuer.

Autre cheval de bataille de la direction : la réindustrialisa-



tion du site. Kodak tente en effet de vendre des secteurs de la production à des entreprises qui seraient intéressées, ou simplement des bâtiments, des machines, et les ouvriers qui y travaillent. À ce jour, seule une entreprise de contrôle qualité a racheté une partie du Centre de Recherche, avec une quinzaine d'employés, et des tractations sont en cours avec une entreprise qui reprendrait peut-être l'atelier Plasturgie, où travaillent une vingtaine d'ouvriers.

Autant dire que personne ne croit à cette tentative de réindustrialisation. Mais pour le moment, la majorité des salariés font le gros dos, en attendant une annonce claire,

tout en espérant que Kodak continue encore le plus longtemps possible.

Aucune réaction n'a été programmée par les syndicats, en dehors des appels à participer aux journées d'action nationales de la CGT les 9 et 21 juin, très peu suivies d'ailleurs. Le climat n'est pas à la lutte aujourd'hui. Pourtant, la fermeture de Kodak représentera une catastrophe au niveau local, susceptible de déboucher sur un dur conflit, comme il s'en produit parfois dans des villes où la seule grosse usine ferme, lorsque les travailleurs ont le dos au mur. Et cela, la direction ne l'ignore pas.

Comme l'a écrit dans son dernier tract le Syndicat Démocratique Kodak (un syndicat non reconnu par la direction, fondé par des militants exclus de la CGT en 2002) : « Si la direction retrouve les manches et sort beaucoup, c'est parce qu'il y a un autre aspect des choses dont elle

est bien consciente : c'est que la fermeture de Kodak est un vrai désastre. (...) Des catastrophes industrielles, la région en a connu plusieurs depuis vingt ans. Mais (...) depuis toujours, Kodak a donné l'image d'un groupe puissant, aux reins solides, la grosse entreprise de la région, où on est assez bien payé, avec des possibilités d'évolution, avec une direction "à l'américaine" qui encourage la participation de ses salariés. (...) Mettre dehors 1 800 personnes qui ont vécu pendant des années avec cette image d'elles-mêmes dans tout leur environnement (...) cela peut être explosif. »

La direction veut donc tout faire pour atomiser les travailleurs, en essayant d'en pousser vers la sortie, en essayant de vendre des bouts d'ateliers à d'éventuels repreneurs, en incitant chacun à entamer une démarche individuelle pour « quitter le navire ». Mais il n'est pas dit qu'elle y parvienne. Car nous sommes toujours près de 1 800 travailleurs, encore au cœur d'une production qui rapporte beaucoup d'argent à Kodak.

Correspondant LO

• Augé Découpage – Besançon

Un petit patron qui garantit ses profits sur le dos des travailleurs

À Besançon, Augé Découpage est une petite société familiale créée en 1959.

Dans les années 1970, elle se spécialise dans le marché des semi-conducteurs en fabriquant des supports de puces de puissance, avec STM comme principal client. Augé Découpage se développe ensuite en Italie et au Maroc. Entre 1989 et 1991, elle distribue en dividendes 200 000 euros par an aux actionnaires, la famille Augé, et entre 1994 et 2001, 300 000 euros par an. En 1988, la famille Augé crée une holding appelée Augéfi dont elle détient 76 %. Cette société détient les participations de la famille, qui vont de 18 à 99 % (pour Augé Découpage), dans six entreprises qui occupent au total environ 1 200 travailleurs.

Ces différentes sociétés versent à Augéfi une « redevance » annuelle calculée d'après le chiffre d'affaires. La minuscule Augé SAT Asie, qui n'emploie qu'un salarié, n'est pas la moins

intéressante d'un point de vue patronal. Elle est chargée d'écouler une partie de la production des usines du groupe, principalement de l'usine de Besançon, sur le marché asiatique. Totalement inutile du point de vue de la production, elle est par contre particulièrement rentable car son chiffre d'affaires génère une importante redevance pour Augéfi.

En outre, passer par une société commerciale juridiquement indépendante des usines, mais contrôlée par les mêmes actionnaires, permet éventuellement toutes les manipulations financières et comptables. Le tout se déroule naturellement dans une opacité complète. Augéfi aurait ainsi touché, 1,6 million d'euros de redevances en 2004, dont 930 000 euros d'Augé Découpage et 220 000 euros d'Augé SAT Asie. La seule Augé Découpage aura versé depuis 1997 plus de 8 millions d'euros de redevances.

Ainsi on voit que même un

petit patron sait se doter de structures financières relativement complexes lui permettant de garantir un profit stable, quels que soient les aléas du marché et de la production.

Et lorsque la production devient moins rentable, c'est aux travailleurs qu'il fait payer la note. C'est ce qui se produit dans l'usine de Besançon depuis plusieurs années.

En 2001, l'usine comptait jusqu'à 550 salariés. Mettant en avant des pressions à la baisse des prix venant des donneurs d'ordres, le patron a fait progressivement baisser l'effectif jusqu'à 370 personnes en 2004 en mettant fin aux contrats d'intérim et CDD et en ne remplaçant pas les démissions et départs en retraite. Mais ça ne lui a pas suffi ! Fin 2004, il s'est mis à pleurer qu'il était au bord du dépôt de bilan et a annoncé un plan de licenciements, baptisé « plan social », pour 2005.

Il a alors sorti le grand jeu : dans le principal atelier de

l'usine, le nombre de presses en activité est passé de 20 à 5. Le directeur financier accourait à chaque camion de matière avec le carnet de chèques d'une société de crédit pour régler au fur et à mesure, le fournisseur n'acceptant soi-disant plus de faire crédit. Durant plus de trois mois, le climat ainsi créé par la direction a conduit 61 travailleurs à se porter volontaires pour être dans le plan de licenciements qui intégrait en plus 16 départs en FNE. Et en juin le plan est tombé : 96 licenciements, dont 19 non volontaires. Au passage, le patron règle ses comptes avec la CGT, seul syndicat dans l'usine, puisque le nombre de délégués licenciés s'élève à 12 sur 20 : 60 % des délégués pour 26 % de l'effectif total concerné par le plan !

De leur côté, l'État et les collectivités locales n'ont rien trouvé pour aider les travailleurs, mais ont été particulièrement sensibles aux larmes du patron : elles s'engagent à

financer en partie le plan antisocial et à avancer 750 000 euros pour les indemnités de licenciement.

Depuis, la matière s'est remise à couler à flots, il n'est plus questions de « payer au cul du camion » ! Et les presses se sont remises comme par miracle à tourner à fond.

En 2001, Augé Découpage réalisait 68 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 550 salariés ; en 2006, le patron prévoit un chiffre d'affaires de 47 millions avec les 270 travailleurs restants. Ce qui fait une augmentation de productivité de 71 % par salarié !

Le patron conserve sa fortune et ses profits. Et tout cela est payé par la mise au chômage d'une partie des travailleurs d'un côté, et de l'autre par l'intensification du travail de ceux qui restent.

Correspondant LO

• **CHU Angers**

Le ras-le-bol se fait entendre

Jeudi 23 juin, la journée a été chaude au CHU d'Angers... et pas seulement à cause de la météo !

Le matin, une délégation d'agents de services hospitaliers (ASH) intervenait avec les syndicats auprès de la Commission paritaire : dans c'est que la Maternité rénoverée il y a dix ans ne comporte pas assez de lits : d'où le rajout d'un lit dans les chambres individuelles ! Une unité de



un simulacre de consultation, les délégués du personnel auraient dû choisir, parmi 68 candidates, les quatre « privilégiées » qui verraient leur année d'école d'aide-soignante financée par la promotion professionnelle. La direction se moque de nous : le nombre de formations diminue d'année en année. Et à ce rythme-là il faudrait patienter seize ans pour obtenir la formation d'AS. Pourtant, nous faisons déjà la plupart des tâches d'aide-soignant depuis des années !

L'après-midi, tout le personnel de la Maternité débrayait pendant une heure, pour alerter, en présence de la presse, l'ensemble du personnel, les patientes et la population. Plus de soixante personnes se sont rassemblées devant la Maternité pour se rendre à la direction. Le directeur a fait mine de découvrir les chiffres que nous lui apportions : pour un effectif pratiquement inchangé, l'activité n'a cessé d'augmenter depuis cinq ans :

- en 1999 : 3 094 accouchements pour 163,50 postes de soignants ;
- en 2004 : 3 900 accouchements pour 170,90 postes de soignants ;
- en 2005, 4 100 accouchements sont prévus.

Ce qui accroît le malaise,

17 lits accueille ainsi, dans des conditions dégradées, 23 mamans et... 23 bébés ! Par manque de place, la durée de séjour est raccourcie de cinq à trois jours, au détriment parfois de la santé des mamans, des bébés et... des soignants.

Nous devons faire face, sans les moyens correspondants, à la hausse d'activité. Les arrêts longs ne sont pas remplacés, malgré ce qu'avait promis la direction. Et nous naviguons d'un étage à l'autre, dépannés au coup par coup par les services voisins.

Plus le directeur parlait, plus il nous démontrait que nous avons affaire à une politique irresponsable : il a refusé d'accorder des postes, car selon lui l'activité peut diminuer à l'avenir. Il a fini par concéder des « mensualités », donc des mesures temporaires pour « accompagner » la hausse d'activité. Il a aussi promis de remplacer poste pour poste les collègues en arrêt. Comme nous avons exigé un délai clair, il a répondu que nous aurions du renfort dans les deux semaines.

Le nombre l'a donc forcé à donner quelques réponses, mais nous restons méfiants et rendez-vous a été pris dans quinze jours, pour veiller au grain.

Correspondant LO

• **Hospices civils de Lyon**

Les tarifs augmentent de 38 %

La direction des HCL (Hospices civils de Lyon) vient d'afficher les nouveaux prix de journée, applicables à partir du 1^{er} juin. La précédente augmentation datait du 1^{er} septembre 2004.

Cette fois-ci, la note est salée : les tarifs augmentent de 38 %. En médecine, le prix de journée passe de 644,90 euros à 891 euros. Du coup, le ticket modérateur restant à la charge du patient – ou de sa mutuelle – passe à 178,20 euros, auxquels s'ajoute le forfait hospitalier à

14 euros.

Cette augmentation était prévisible. En effet, au mois de mai, l'ARH (Agence régionale d'hospitalisation) avait proposé, pour les HCL, un budget diminué de 27 millions d'euros sur un total déjà considéré comme insuffisant par les syndicats. La quasi-totalité du conseil d'administration avait rejeté le budget. Et Gérard Collob, maire de Lyon et président des HCL, avait dit alors que, si l'ARH ne revenait pas sur sa décision, les HCL

devraient augmenter les prix d'hospitalisation de... 38 %.

C'est une très lourde charge pour les malades qui n'ont pas de mutuelle, d'autant plus que ce sont les plus pauvres, mais qui ne le sont pas assez pour bénéficier de la CMU. Ils risquent de ne plus pouvoir venir à l'hôpital. Quant aux mutuelles, on ne sait pas encore comment elles vont réagir : en augmentant leurs tarifs ou en diminuant les remboursements ?

Correspondant LO

• **Hôtel-Dieu – Paris**

Le sous-effectif, ça suffit !

Au service hématologie de l'Hôtel-Dieu le manque de personnel est permanent. Mais ces derniers mois, à cause de départs non remplacés et de congés maternité, il devient de plus en plus intolérable.

Réunies dans le service, nous avons décidé d'aller interpeller la direction lors du CTLE (Comité technique local d'établissement) du 23 juin. Quinze personnes du service, dont plusieurs venues sur leur jour de repos, sont venues lui lire la

pétition, ainsi qu'une lettre de soutien du corps médical, qui n'a cependant pas été jusqu'à nous accompagner. La directrice, embarrassée par notre intervention, s'est empressée de nous donner un rendez-vous pour la semaine suivante. La discussion s'est néanmoins engagée. La direction a essayé de nous faire croire qu'elle aimerait bien embaucher, mais qu'elle ne parvient pas à trouver du personnel ! Quant au directeur des soins infirmiers, selon

lui, les conditions de travail dégradées sont dues au fait qu'il y a trop de patients !

Il y a un an et demi, suite à un courrier, il nous avait fallu attendre deux mois pour voir la directrice. Notre mobilisation cette fois-ci a déjà permis de bousculer le train-train habituel. Et, en attendant le rendez-vous, l'idée fait son chemin que, pour se faire réellement entendre, il faudrait parvenir à mobiliser les autres services de l'hôpital.

Correspondant LO

• **Médecins étrangers**

Les faux remèdes de Douste-Blazy

Les médecins étrangers, appelés ainsi parce qu'ils n'ont pas le diplôme français, assurent la grande majorité des gardes de nuit et des urgences, jusqu'à 65 % dans certains services hospitaliers.

Bien des directeurs d'hôpitaux admettent que, sans eux, ils ne pourraient pas faire fonctionner leur établissement, de nuit et même parfois de jour. Les mêmes qui reconnaissent leurs compétences, puisqu'ils leur confient des malades et des tâches, urgences et gardes, qui sont parmi les plus lourdes dans un hôpital... les font travailler sous des contrats précaires de quelques mois, au bout desquels ils peuvent être congédiés sans délai, pour des salaires inférieurs parfois de moitié à ceux des médecins ayant un diplôme français. La seule raison : la non-reconnaissance de leur diplôme de médecin... mais pas de leurs compétences.

Cela fait des années que des médecins étrangers pallient la pénurie de médecins hospitaliers, pénurie qui n'est que le

reflet de la politique d'austérité menée par tous les gouvernements. Qui ne connaît les heures d'attente dans des services d'urgence bondés, ou la difficulté pour prendre rapidement un rendez-vous ?

Depuis près de vingt ans, des milliers de médecins étrangers se sont battus, obtenant quelques améliorations. En 1995, Simone Veil leur a permis d'obtenir une équivalence en passant un concours. En 1999, Bernard Kouchner « régularisa » en partie la situation de plus de 7 000 médecins étrangers, mais il fixa à 2001 la date limite de ses mesures et interdit le recrutement de tout nouveau diplômé hors de l'Union européenne.

Et comme le flux des médecins étrangers ne s'est pas tari, tant les besoins des hôpitaux restent importants, ce sont maintenant ces médecins venant de pays hors de l'Union européenne qui protestent. Le journal *L'Express* rapporte le témoignage d'un jeune médecin généraliste bulgare arrivé en 2000 dans la

région lyonnaise. Il fait des gardes ponctuelles « au noir » dans un hôpital spécialisé en réadaptation. Officiellement il est aide-soignant – et en a donc la paye – mais en cas de besoin, il examine les malades et leur prescrit des traitements, que ses collègues français valident après coup... Et cet exemple n'est pas unique, puisqu'on estime à 3 000 le nombre de ces médecins étrangers « hors UE ».

En septembre 2004, devant leurs protestations, Douste-Blazy avait annoncé la mise en place d'un examen annuel, fixant en fonction des besoins le nombre de postes ouverts par service et par spécialité, les candidats étant jugés sur leurs connaissances pratiques, fondamentales, et leur maîtrise du français. Mais pour 2005 Douste-Blazy avait généreusement annoncé 200 postes pour... 3 000 candidats. Avant de partir du ministère, il a proposé 250 postes. À ce rythme-là ce n'est pas cent jours mais plus de dix ans qu'il faudra.

Cédric DUVAL

• Equant-Rennes

La direction a dû reculer

Cela fait maintenant plus d'un mois que la direction d'Equant à Rennes a annoncé un plan de suppressions de postes et de reclassements au rabais dans France Télécom à partir du 1^{er} juillet. Elle a l'intention de niveler par le bas les garanties collectives des salariés (congés, RTT, etc.), qui sont moins défavorables à Equant qu'à France Télécom.

550 salariés, essentiellement ingénieurs, travaillent à Rennes. Les autres salariés de l'entreprise en France sont regroupés à Paris et à Nice. Depuis le début de l'annonce du plan, de nombreuses assemblées générales ont eu lieu sur tous les sites à l'appel de tous les syndicats. Il en est ressorti des revendications pour dire que personne, CDI, fonctionnaire ou prestataire, ne doit laisser de plumes dans les restructurations.

Depuis la journée de grève nationale du 27 mai, massivement suivie, un bon nombre de salariés de Rennes ont eu le sentiment que la direction ne lâchait rien et qu'il fallait durcir la mobilisation pour se faire entendre.

Lundi 13 juin, lors d'une assemblée du personnel, la CFDT a proposé un débrayage d'une heure le mercredi matin, alors que la CGT proposait une grève dès le mardi. Ce sont finalement les salariés qui ont décidé de faire suivre le débrayage d'une grève à partir du jeudi matin, jour où syndicats et direction devaient à nouveau discuter, à Paris, jusqu'au vendredi soir. Une majorité a voté « pour » avec les représentants CGT, tandis que les représentants CFDT et CFTC votaient contre.

Mais le mercredi pendant le débrayage, devant 150 personnes environ, la CFDT a encore milité contre la grève du jeudi. Cette attitude, s'opposant au vote de la précédente assemblée générale, a provoqué un vif débat qui cette fois n'a pas été animé par les syndicats, et qui s'est terminé par le vote confirmé de la grève.

Une dizaine de salariés se sont portés volontaires pour prendre part à l'organisation

de la grève. Ils ont d'abord voulu s'adresser à leurs collègues de Rennes, Nice et Paris, en leur expliquant pourquoi ils étaient en grève, et en leur demandant de les rejoindre. Dès jeudi matin, toutes les discussions entre la direction et les syndicats, et les propositions de la direction, ont été transmises au groupe de grévistes de Rennes, qui les transmettaient à tous les salariés. L'assemblée générale se mettait d'accord sur les revendications précises, et celles-ci étaient envoyées à tous.

La grève a été reconduite le vendredi matin. Le PDG de l'entreprise s'est fendu d'un mail, se justifiant et essayant de répondre aux grévistes. Ce qui a renforcé la détermination !

Le vendredi soir, la direction a cédé sur des points que la direction de France Télécom avait toujours rejetés quand d'autres salariés de filiales y avaient été intégrés. C'était un encouragement. Lundi 20 juin, 200 salariés ont décidé en assemblée de poursuivre la mobilisation par un débrayage le lendemain matin, à l'appel de tous les syndicats. Ce débrayage, bien suivi nationalement, a donné envie aux salariés de Rennes, à la tête du mouvement, d'enchaîner sur une demi-journée de grève le 23 juin, nouveau jour de réunion avec la direction. Cette journée, votée majoritairement à Rennes à l'appel de la CGT, a été suivie par 80 salariés environ, toujours déterminés. Une fois encore, ce sont eux qui ont donné le ton lors de la réunion syndicats/direction tenue à Rennes.

Chacun a vu qu'une centaine de travailleurs grévistes, déterminés, organisés et voulant étendre la grève, ont pu faire pression non seulement sur la direction, mais aussi sur les représentants syndicaux. Ils ont ainsi « donné le ton » dans les discussions, et montré que le seul langage que comprennent nos patrons, c'est notre mobilisation.

Correspondant LO

• Bruneau Pégrier Catering (Aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle) :

Grève pour des hausses de salaire

Jeudi 16 juin plusieurs dizaines de salariés de Bruneau Pégrier Catering (services plateaux repas pour les avions et filiale du groupe Servair) ont débrayé à l'appel d'une intersyndicale (CFDT, CFTC, UNSA, FO, CGT) pour réclamer une augmentation de salaire et un 14^e mois.

Après avoir enchaîné des débrayages de plusieurs heures très suivis jusqu'au samedi, les grévistes, face à l'intransigeance de la direction, décidèrent de se mettre en grève illimitée à partir du lundi 20 juin. La direction répliqua en embauchant des intérimaires, en transférant une partie de l'activité dans d'autres filiales de Servair. On vit même le patron descendre en personne laver les plateaux pour montrer l'exemple aux cadres et chefs d'équipe non grévistes. Mais dès le lendemain, les accidents de travail et les arrêts maladie se multipliaient chez ces petits chefs si prompts d'ordinaire à dénoncer l'absentéisme et les faux arrêts maladie, ce qui fai-

sait bien rire les grévistes.

Ceux-ci, au départ 80 à 90 % du personnel ouvrier en CDI de cette usine de 500 salariés, étaient même plus nombreux de jour en jour à réclamer des augmentations (le salaire de nombreux travailleurs est de moins de 1 000 euros par mois) et un 14^e mois comme chez Servair.

La direction, cynique, rétorquait que les filiales n'avaient pas été créées pour maintenir les mêmes conditions de salaire, sinon Bruneau Pégrier s'appellerait Servair 3 (il y a déjà deux sites Servair à Roissy), et qu'accorder un 14^e mois obligerait à fermer boutique. Pourtant, il n'y a même pas trois mois, elle clamait que son entreprise était la seule du groupe à faire des bénéfices (2,5 millions d'euros en 2003 et 1,2 million en 2004) et qu'elle (en fait, plutôt les grévistes) fournit les meilleurs services. À signaler aussi que Servair SA est elle-même une filiale d'Air France-KLM, une des grandes compagnies aériennes mondiales, qui se vante d'augmenter ses

profits année après année.

Après cinq jours de grève totale, et alors que la grève continuait à gagner des grévistes, la direction a trouvé le syndicat UNSA pour accepter une rallonge de 2 % (au lieu de... 1,8 % avant la grève) et un rappel d'augmentation sur les trois derniers mois. Et l'intersyndicale tout entière a pris prétexte de la signature de l'UNSA (donnée sans même consulter les grévistes) pour organiser la reprise du travail, le soir tard et le matin tôt, lorsque les grévistes étaient les moins nombreux au piquet de grève.

La direction a trouvé des « partenaires sociaux » pour saboter la grève et nous présenter des miettes comme un compromis acceptable. Mais ces cinq jours de grève ont montré que les travailleurs de Bruneau Pégrier Catering sont très mécontents de leurs salaires. Ce 14^e mois nous est toujours dû et il faudra bien l'obtenir, quitte à se passer de certains délégués syndicaux.

Correspondant local

• BNP-Paribas

Ça banque pour les banquiers !

Le groupe BNP Paribas s'est récemment offert la banque de détail Commercial Federal, dotée de 200 agences dans sept États de l'Ouest des États-Unis, pour 1,12 milliard d'euros. Il devient de ce fait la sixième banque de l'Ouest américain, une région qui représente 50 % de l'activité bancaire mondiale.

Par l'intermédiaire de sa filiale américaine BancWest, il disposera désormais pour engranger le pactole - 1,555 milliard d'euros pour la région en 2004 - de 739 agences qui gèrent 4,2 millions de comptes.

Cette opération de regroupement vient trois mois après l'annonce de profits records dégagés par les groupes bancaires sur l'exercice 2004 : le Crédit Agricole-Crédit Lyonnais, la

Société Générale et la BNP Paribas ont annoncé près de 10 milliards d'euros de profits. Ces milliards ne restent pas à dormir dans les coffres-forts (ou plutôt sur les bilans dématérialisés des systèmes informatiques) mais vont irriguer les comptes bancaires des capitalistes, bien réels ceux-là, en France mais aussi partout sur la planète.

Ces milliards sont déversés également dans les poches des actionnaires, la plupart du temps les mêmes. Ainsi, si la Société Générale a augmenté de 32 % les dividendes, la hausse de ceux de la BNP Paribas a atteint 38 % sur l'année 2004.

Ainsi les actionnaires ont perçu en dividendes 1,77 milliard d'euros. Pendant le même temps, les salaires des employés de la BNP ont grimpé de... 0,9 % auxquels est venue roya-

lement s'ajouter une prime correspondant à 25 % d'un mois de salaire. Un simple calcul montre que le total de la prime des dizaines de milliers d'employés de la BNP Paribas dans le monde représente 41 fois moins que la part des actionnaires.

Bien sûr, les banquiers n'oublient pas non plus de se servir au passage. À la BNP Paribas, les dix plus gros salaires ont été multipliés par 2,6 en un an. La rémunération du PDG a augmenté de 12 % (1 920 000 euros), celle du directeur général de 36 % (1 777 000 euros), la palme revenant au n°3 de la hiérarchie, avec une augmentation de 522 % ! Il est vrai que ce dernier est un membre de la famille Chirac, peut-être était-il victime de la « fracture sociale »...

Correspondant local

• **Aéroport de Toulouse-Blagnac**

Les pompiers ont gagné

Il y a quatre ans, la CCI qui gère l'aéroport de Toulouse a sous-traité à une société privée, Main Sécurité (filiale d'ONET), le service incendie et secours qui était jusqu'alors assuré par des pompiers qui dépendaient du Conseil général. Les 43 nouveaux pompiers ont été embauchés à un salaire divisé par deux par rapport à ceux qu'ils ont venus remplacer. Tous les trois ans, un appel d'offre est lancé et, si une nouvelle société reprend le marché, elle n'a l'obligation de reprendre que 85 % du personnel. De plus, leur direction ne cesse d'essayer de leur imposer de nouvelles tâches. Et, dans une profession où la forme physique est indispensable, les arrêts de travail sont très mal compensés.

Pour toutes ces raisons, la colère montait depuis des semaines chez les pompiers. Parmi les revendications figuraient : augmentation de 10 %, treizième mois, reprise du personnel à 100 % en cas de renouvellement du marché et compensation intégrale des arrêts de travail.

Une fois le préavis de grève déposé pour le lundi 27 juin, les pressions sur les pompiers n'allaient pas cesser, aussi bien de la part de leur direction que de la CCI. Le dimanche précédant la grève, la direction tentait un dernier coup de bluff en envoyant des télégrammes téléphoniques au domicile de

trois pompiers, leur intimant de venir travailler. Le lundi matin, les pompiers s'assuraient que cet ordre n'avait aucune valeur et se mettaient en grève à 100 %. Plus aucun avion n'atterrissait ni ne décollait.

La CCI essayait alors de remplacer les grévistes par les pompiers de l'usine voisine d'Airbus, bien que ceux-ci ne disposent pas de l'agrément obligatoire pour intervenir sur un aéroport. Mais ceux-ci refusaient : pour eux, il n'était pas question de casser la grève de leurs collègues.

Les négociations allaient durer toute la journée, sans réelles avancées, et les pompiers décidaient en fin de journée de repartir chez eux. Les responsables de la CCI, directeur en tête, couraient alors derrière les grévistes pour les faire revenir à la table des négociations. Celles-ci duraient une bonne partie de la nuit. Finalement, en ajoutant 75 % du treizième mois, 45 euros de prime et une augmentation, les pompiers obtenaient l'équivalent de 12,5 % de hausse des salaires, après moins de 24 heures de grève ! Les pompiers de Toulouse-Blagnac ont alors décidé la reprise du travail. Mais déjà ceux d'autres aéroports se disent prêts à suivre leur exemple.

Chez les pompiers, le feu couvait sous la cendre.

Correspondant LO

• **Peugeot-Citroën (Aulnay-sous-Bois)**

Les nettoyeurs en grève pour les salaires

Les salariés d'ENCI du site PSA d'Aulnay-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, ont entamé leur deuxième semaine de grève pour l'augmentation des salaires. Dans cette entreprise de nettoyage industriel et de bureaux, appartenant au groupe Penauille (55 000 salariés), les salaires sont au niveau du smic.

C'est l'équipe de nuit qui nettoie l'atelier de peinture qui a, la première, soulevé le problème des salaires trop bas. Elle avait déjà fait quatre jours de grève l'an dernier et avait obtenu un treizième mois.

Depuis février leur planning de travail a changé : travaillant trois nuits par semaine au lieu de quatre, ils perdent 85 euros de prime sur leur salaire et, en plus, ils doivent maintenant travailler les deux jours du week-end. Cela les a décidés à se mettre en grève. Depuis plusieurs mois, ils parlaient de revendiquer 400 euros brut d'augmentation (300 euros net).

La grève a démarré lundi 20 juin par un vote à l'unanimité des 25 ouvriers de nuit, tout de suite suivi par des manifestations dans les ateliers. Pour que la direction PSA ne puisse pas leur bloquer l'entrée de l'usine, ils ont décidé aussi d'y rester jour et nuit, campant dans leur vestiaire.

Le lendemain du vote, il faut organiser la jonction avec l'équipe de jour qui n'avait encore jamais fait grève. Opération réussie, dès le mardi matin ! Une grande partie des ouvriers en CDD et en intérim ont également rejoint la grève.

La revendication des 300 euros net a été adoptée, ainsi que l'embauche des précaires.

L'équipe du week-end s'est mise à son tour en grève. La direction a fait venir les intérimaires discrètement pour effectuer le travail indispensable de nettoyage de l'atelier de peinture... mais les grévistes étaient prêts pour discuter avec eux. Un inspecteur du travail était également présent ; il a pu

mettre en évidence bien des irrégularités dans leurs contrats.

À ce jour, la direction ENCI comme celle de PSA n'a rien cédé et a même lancé une assignation en justice envers 43 grévistes, pour les faire évacuer. Mais ils tiennent bon, manifestent tous les jours dans les ateliers, sentant bien le climat de sympathie autour d'eux.

Correspondant LO

• **Peugeot-Citroën**

La direction condamnée, les anciens ont gagné leur retraite

Vendredi 24 juin, la cour d'appel de Paris a condamné la direction de Peugeot-Citroën à reconnaître les dates de naissance de 218 salariés d'origine étrangère du groupe. Ce qui va l'obliger à les laisser partir en préretraite (CASA).

Cette condamnation fait suite à une mobilisation des ouvriers concernés de l'usine d'Aulnay. Pendant des mois, ils ont revendiqué et manifesté leur droit au départ en préretraite, dans l'usine et devant le siège.

À l'époque de leur naissance, leurs pays étaient sous administration coloniale française... Celle-ci n'avait que faire de tenir un état civil correct. Lorsque les patrons de Peugeot et Citroën ont été chercher ces travailleurs chez eux, ils leur ont donné le 31 décembre comme date de naissance. C'était arbitraire et illégal. Pour ces ouvriers, cette date de naissance avait son importance car, à

quelques mois près, ils ne pouvaient pas partir en préretraite. Lorsqu'ils ont fait établir la vraie date, la direction du groupe n'a jamais voulu la reconnaître. Mais trente-quatre d'entre eux sur le site d'Aulnay se sont mobilisés et, avec l'aide du syndicat CGT de l'usine, ont attaqué PSA en justice.

Condamné une première fois le 28 février, PSA a préféré faire appel de la décision du juge. Celle-ci n'était pourtant pas au-dessus des moyens de ce trust multimilliardaire ! Mal lui en a pris, puisque la condamnation a été confirmée par la cour d'appel de Paris.

Il aura fallu toute la détermination de ces ouvriers, âgés et usés par des années de travail à la chaîne, pour se faire respecter et rappeler au groupe automobile qu'il n'est pas au-dessus des lois.

Correspondant LO

• **Carrefour Perpignan-Claira**

Le patron mis en examen pour délit de marchandage

Pas besoin de circulaire Bolkestein pour trouver des salariés en France qui sont réduits à travailler dans des conditions scandaleuses, pour presque rien. À Carrefour Claira, près de Perpignan, mais aussi dans les autres Carrefour et dans la grande distribution en général, depuis des années, des salariés travaillaient dans les magasins, payés par les fournisseurs ou par des sociétés prestataires de main-d'œuvre. Cette pratique illégale est interdite par le code du travail : c'est du prêt illicite de main-d'œuvre, un délit de marchandage.

À Carrefour Claira, une perquisition a eu lieu en janvier 2002, menée par un juge

entouré de nombreux gendarmes et d'inspecteurs du travail. Depuis, l'affaire a suivi divers rebondissements. Une perquisition menée par le juge en région parisienne à Interdis, une centrale d'achats filiale de Carrefour, a permis à la justice d'établir la réalité du délit de marchandage, mais aussi son ampleur. 45 sociétés ont été mises en examen, dont Carrefour et Interdis, mais aussi 43 entreprises, fournisseurs ou entreprises prestataires de main-d'œuvre, le directeur de Carrefour Claira à l'époque des faits, le directeur de Carrefour France du moment et le directeur de la filiale Interdis. Ce côté judiciaire de l'affaire a mis

un coup d'arrêt, pour l'instant, à cette pratique illégale. Au seul niveau de Carrefour, non seulement environ 5 000 salariés travaillaient en étant payés directement ou indirectement par les fournisseurs, mais leurs rémunérations étaient inférieures de 37 % à 50 % à celles des employés de Carrefour.

À Carrefour Claira, une de ces salariées a travaillé 18 ans dans ces conditions, avec des dizaines de contrats de travail par mois, tous illégaux, mais surtout scandaleux : des contrats de travail à durée indéterminée d'une demi-heure par semaine ou des contrats de travail à durée déterminée de 10 heures par semestre. On ima-

gine le nombre de fiches de paie que cela représente ! Mais ce n'est pas le pire. Ces employés sans droits devaient subir l'humeur dictatoriale de certains petits chefs qui les considéraient à leur botte. La moindre contestation conduisait à la réduction des heures de travail ou à leur suppression pure et simple.

Pour montrer à la justice que Carrefour avait cessé ces pratiques délictueuses, la direction a établi un plan d'embauche de ces salariés. Le résultat est que, sur environ 5 000 salariés concernés, seulement 300 ont été embauchés par Carrefour, et pas tous à temps complet. Les autres sont

passés à la trappe.

On ne connaît pas encore la fin judiciaire de cette histoire qui est en cours depuis des années, ni si les dirigeants de Carrefour incriminés seront condamnés. Par contre, « Momo », délégué syndical CGT de Carrefour « le Merlan » à Marseille, a fait, lui, douze jours de prison dans le cadre d'un jugement en comparution immédiate pour des faits mineurs et le directeur du magasin a engagé une procédure de licenciement à son encontre. Ce même directeur est celui mis en examen à Carrefour Claira.

Cherchez l'erreur !

Correspondant LO